N. 44. — Lundi 31 janvier 1870. Le Numéro : PARIS, 15 centimes; DÉPARTEMENTS et GARES, 20 centimes. Lundi 31 janvier 1870. N. 44.

Rédacteur en chef
Henri ROCHEFORT
BUREAUX
9, rue d'Aboukir, 9

LA MARSEILLAISE

Adresser toutes les communications
à M. MILLIÈRE
Directeur-Gérant
ANNONCES
LAGRANGE, CERF ET Cie, 6, PLACE DE LA BOURSE

PARIS : Un mois, 5 francs. — Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 27 francs. — Un an, 54 francs.
DÉPARTEMENTS : Un mois, 6 francs. — Trois mois, 16 francs. — Six mois, 32 francs. — Un an, 64 francs.

AVIS

Le 16 janvier, a commencé la période de vingt jours, ouverte annuellement pour les inscriptions et radiations sur les listes électorales.

Il faut donc que chaque citoyen aille vérifier ; 1° s'il est inscrit ; 2° s'il n'est pas rayé.

Les conditions légales pour être inscrit sont les suivantes ;

1° Etre français ;

2° Etre âgé de 21 ans accompli avant le 1er avril de l'année courante ;

3° Jouir de ses droits civils et politiques ;

4° Avoir six mois d'habitation dans la commune avant le 1er avril de l'année courante.

On peut établir la résidence : par une quittance de loyer ou de contributions, une attestation du propriétaire, la preuve testimoniale.

On peut établir la nationalité et l'âge, par l'acte de naissance (des extraits d'acte de naissance sont délivrés spécialement pour ce motif gratuitement, à tout réclamant ; par la production du contrat de mariage, du livret d'ouvrier.

Les citoyens logés en garni ont droit de réclamer leur inscription sur la liste électorale.

Toute demande à fin d'inscription ou de réintégration doit être constatée par un récépissé, que les mairies sont tenues de délivrer aux réclamants.

Les bureaux des mairies sont ouverts de dix à quatre heures, tous les jours, même le dimanche. Le dernier jour, 4 février, les bureaux resteront ouverts jusqu'à minuit.

REPRÉSENTANTS ET REPRÉSENTÉS

Quelques égarés ont pu croire et qui sait ? croient peut-être encore qu'au bout du pont de la Concorde, sur la rive gauche de la Seine, se trouve un palais où siégent les représentants de la France.

Les journaux de toutes nuances et la *Marseillaise* elle-même ont du reste semblé prendre à tâche d'accréditer ce bruit en donnant quotidiennement des comptes rendus des débats qui passent pour s'y agiter et des discours qui s'y prononcent, à ce qu'on affirme.

Les égarés dont je parle n'ont qu'à lire dans le grand *Officiel* la séance d'avant-hier pour se convaincre de l'erreur dans laquelle ils étaient plongés. M. Thiers, qu'on ne peut raisonnablement soupçonner de vouloir descendre dans la rue, et dont le rétrogradisme n'est pas discutable, vient de déclarer à la tribune que non-seulement le cabinet actuel ne représente pas la majorité de la Chambre, mais que la majorité de la Chambre ne représente pas le pays.

Nous voilà, vous l'avouerez, dans une belle passe. Avoir des ministres qui ne représentent rien et des députés qui ne représentent pas davantage, tel est peut-être le rêve du gouvernement d'une grande nation. Rien en effet n'est plus commode pour un despote que cet état de choses : le jour où il a assez de ses créatures, il leur dit :

« Vous ne représentez plus l'opinion de la majorité, je vais vous jeter au panier pour en prendre d'autres qui la représentent. »

Le jour, au contraire, où la majorité se détraque, il lui envoie cette notification par la bouche d'un de ses commissaires :

« Vous ne représentez plus suffisamment le pays, je vais procéder à une brillante dissolution et vous renvoyer devant vos électeurs qui vous renommeront si mes préfets le permettent. »

Quant au peuple qui voit imprimé dans le *Journal officiel* de l'empire français, tiré à cinquante mille exemplaires, qu'il ne peut compter, ni sur les ministres qui n'ont la confiance de personne, ni sur les députés qui ont perdu celle de leurs électeurs, quant au peuple, dis-je, il se demande avec terreur à qui il s'adressera dans sa misère et dans la nécessité où il se trouve d'élever les enfants dont la belle nature le gratifie avec tant de générosité.

Puisque le Corps législatif français ne répond à aucune des aspirations du pays, il ferait, je crois, sagement d'aller siéger en Danemark ou même en Norwége. On ne peut rien affirmer, peut-être les Norwégiens trouveront-ils à leur goût et s'apercevront-ils que les idées politiques de M. Pinard cadrent avec les besoins de leur patrie.

Pendant que, d'une part, le Palais-Bourbon de Paris irait représenter les électeurs de Christiania, d'autre part, ceux d'Autriche, de Hanovre ou du Missouri choisiraient un certain nombre d'entre eux pour représenter la France.

Ce mode de représentation, qui vaudrait bien celui dont nous jouissons, puisqu'il se pratiquerait sans le secours d'aucune soupière, offrirait, en outre, cet avantage que lorsque la majorité commencerait à tourner à gauche, au lieu de recourir à la prorogation, ce qui est malsain pour le pouvoir, ou à la dissolution, ce qui est inutile, le souverain prierait simplement les députés de retourner dans leur pays.

Il serait également facile, en cas de besoin, d'adresser aux nations environnantes des dépêches ainsi conçues :

« Envoyez-nous quelques députés, nous en manquons. »

Voilà pour les moyens pratiques de remplacer la majorité actuelle par une autre majorité qui, si elle ne représentait pas plus la France, ne la représenterait certainement pas moins. Mais de l'affirmation incontestée de M. Thiers il découle philosophiquement cette réflexion, que le peuple ne manquera certainement pas de se faire :

« Puisque ce n'est pas la majorité, c'est donc la minorité qui représente le pays ! »

En ce cas, c'est à cette minorité qu'il serait loyal d'offrir les portefeuilles, et alors plus une proposition ne réunirait de voix, moins elle serait adoptée.

Au premier abord, cette pensée d'accepter les projets seulement quand ils auraient la minorité des votes, paraît une conception d'esprit malade. Il est évident que tout homme qui se croit sensé n'admettra jamais le résultat suivant d'un scrutin public :

ABOLITION DE LA PEINE DE MORT.

Nombre des votants.	256
Contre le projet . .	251
Pour.	5

En conséquence, le projet est adopté et la peine de mort abolie.

Eh bien, si quelqu'un de patient voulait bien remonter avec moi le cours des ans et des travaux du Corps législatif, il constaterait facilement que les trois ou quatre quarts des idées que la majorité feint d'arborer aujourd'hui ont été naguère repoussés par elle à des majorités à peu près aussi considérables que celle qui est présentée ci-dessus.

Il n'y a pas eu plus de cinq voix contre l'expédition du Mexique, que tout le monde reconnaît aujourd'hui avoir été une immense bêtise doublée d'une misérable escroquerie.

Il n'y en a pas eu plus de cinq contre cet assassinat organisé qu'on appelle la loi de sûreté générale, et que les arcadiens les plus éprouvés n'osent pas défendre aujourd'hui.

Et je crois qu'il s'en est à peine réuni trois contre la dernière loi sur la presse qui continuait à envoyer devant la police correctionnelle les journalistes qui comparaîtront désormais devant le jury.

La majorité est obligée d'avouer aujourd'hui qu'elle s'était trompée dans les votes d'alors. Elle sera forcée d'avouer demain qu'elle s'est encore trompée dans ses votes d'aujourd'hui, car il n'est pas admissible qu'on puisse arriver à la vérité à force d'inintelligence.

C'est pourquoi M. Thiers a eu raison de dire que la majorité ne représentait pas le pays, mais il a eu tort de ne pas reconnaître en même temps qu'elle ne l'avait jamais représenté.

Quant à M. Ollivier, qui ne représente pas plus la majorité comme ministre que le pays comme député, il en est arrivé à ne plus représenter que lui-même, et je ne crois pas aller trop loin en déclarant qu'il perçoit de bien gros appointements pour une aussi mince résultat.

HENRI ROCHEFORT

NOUVELLES POLITIQUES

Une dépêche que nous recevons de Monaco nous annonce que l'ex-capitaine Doineau, employé de la maison de jeux de cette ville, a été remercié.

⁂

Le chef de l'exécutif vient d'approuver le rapport sur l'abrogation de la loi de sureté générale.

Mais comme nous savons parfaitement que nous devons sous ce gouvernement nous attendre à tout, nous sommes entièrement convaincu que par tous les moyens possibles on travaillera la majorité pour en obtenir un vote exigeant le maintien de cette loi.

On fera manœuvrer sous ses yeux le spectre rouge ; on évoquera le souvenir des barricades et de la terreur, et l'on se réservera comme par le passé, les moyens de sauver la société avec le sabre, le canon et l'exil.

⁂

C'est demain, lundi, que Paris aura l'honneur de recevoir dans ses murs M. Schneider, retour du Creuzot...

On dit qu'il ramène avec lui la dépouille mortelle du soldat mort de froid dans l'un de ses hangars.

⁂

M. Lefèvre-Pontalis possède encore quelques illusions :

Il demande l'abrogation de l'article 17 du décret organique du 17 février 1852 qui interdit le compte-rendu des délits de presse.

En l'année 1870 — dix-neuvième du règne ! — et à l'âge de M. Lefèvre-Pontalis de semblables naïvetés ne peuvent vraiment s'expliquer.

⁂

Nouveaux tiraillements dans le cabinet du 2 janvier.

M. Louvet veut à toute force se retirer :

M. de Forcade tourne autour de M. Emile Ollivier.

Mais MM. Daru et de Talhouët font bonne garde.

Le jeune Forcade se désole. — vainement : il n'aura plus de portefeuille.

⁂

A Nantes, le conseil municipal vient d'émettre le vœu que tous les services de police de la ville fussent placés sous la direction du maire...

Sans doute, il serait excellent de prendre cette mesure, — mais elle ne sera applicable efficacement que le jour où le maire sera élu par le suffrage universel.

Tant qu'il sera nommé par l'empereur, que la police soit ou non sous sa direction, les choses resteront absolument telles quelles.

⁂

Lugete, veneres!

M. Marfori nous quitte.

Sa vie politique est terminée ; ses services privés ont cessé d'être appréciés.

Il repasse les Pyrénées et se rend dans les Etats du roi de Portugal.

Sire, prenez garde à vous !

⁂

Est-ce qu'on voudrait encore nous sauver ?...

Saint-Etienne fabrique en ce moment 35,000 chassepots destinés à la cavalerie.

⁂

M. de Parieu vient de déclarer qu'à l'avenir le budget et les comptes de la Légion d'honneur seraient retranchés au budget du ministère de la justice et des cultes.

Voilà certes un nouveau moyen d'influence que l'honorable Ollivier ne saura manquer de mettre en œuvre.

⁂

D'après des lettres particulières, l'insurrection cubaine est loin d'être écrasée, comme le prétendent certaines feuilles officielles espagnoles.

Cespedes continue (il ne s'est donc jamais embarqué) de tenir l'intérieur de l'île avec 50,000 hommes, et il espère vaincre sans concours étranger.

En attendant, le gouvernement espagnol envoie 500 hommes tous les quinze jours, mais à cause des vides qui se font quotidiennement dans son armée il a peu de chances d'empêcher Cuba de reconquérir son autonomie.

⁂

Au reste la cause révolutionnaire déploie une activité extraordinaire :

Au printemps les partisans de la cause populaire tenteront leur œuvre de rénovation en Dalmatie et dans les provinces danubiennes.

⁂

Ajoutons que les grandes questions sociales préoccupent vivement tous les esprits républicains :

C'est justement ce que craignent les gouvernements autoritaires qui savent bien où est le défaut de leur cuirasse.

Aussi en ce moment, la France, l'Angleterre, et la Prusse se concertent-elles diplomatiquement pour rechercher s'il ne s'étendrait pas sur leur territoire un vaste réseau d'association socialiste.

Le socialisme !... Il est évident que le danger est là. Heureusement qu'il est certain que les gouvernements despotiques n'y échapperont pas, malgré les Ollivier et les Canrobert.

⁂

Le fait qui prime la journée politique, c'est évidemment le vote de la Chambre qui a décidé la non-dénonciation des traités de commerce à une majorité de 211 voix contre 32.

Nous resterons donc très probablablement sous le régime du libre échange, malgré les efforts de M. Thiers en faveur de la protection.

Il importe de remarquer que les départements qui ont à souffrir de cet état de choses sont précisément ceux du Nord où la vie des travailleurs est la plus pénible, la plus fatigante et où leur activité est le moins rétribuée.

⁂

Le nombre officiel des indigents à Londres pendant la troisième semaine de janvier s'élève à 160,338.

Il est vrai que plusieurs lords de ce pays possédent des revenus de vingt, quarante et quatre-vingts millions.

⁂

Le bruit nous arrive qu'un conseil de défense est organisé dans l'intérêt de l'assassin Pierre-Bonaparte, et que Me Demange en fait partie.

⁂

Quand un souverain, par un caprice stupide de sa toute-puissance, se complaît à froisser les sentiments populaires, il se trouve immédiatement, et non loin de là, un autre souverain pour le singer.

La Chambre de Portugal vient d'être dissoute avant qu'elle ait eu le temps de se constituer.

La population est en proie à des sentiments d'indignation faciles à comprendre.

C'est vraiment pour les sottises et les polissonneries qu'il n'y a plus de Pyrénées.

⁂

On vient de découvrir en Russie une vaste conspiration qui avait pour but de substituer à l'autorité du czar un gouvernement exclusivement slave.

Le complot devait éclater le 19 février.

Sept cents hommes s'y trouvent compromis.

⁂

Le Reichsrath a voté le projet d'adresse par 111 voix contre 47.

Les majorités ne se démontent pas quand il s'agit de faire acte de dévouement au prince et d'abandon des intérêts populaires.

A la même assemblée, M. Rechbauer, le député le plus avancé du parti radical, a demandé l'abrogation du concordat.

Etude de la question économique !... Mise en oubli de la question religieuse !... tout va bien. — Parisiens, veillez !

⁂

A son tour la Turquie se dégourdit.

Elle vient d'adopter le système décimal....

Quand adoptera-t-elle les autres institutions que nous devons à la Constituante ?

⁂

L'empire fait des concessions :

Le projet de loi sur le cumul se bornerait jusqu'ici à interdire le cumul entre les traitements de sénateur et les traitements dépassant 60,000 francs.

Il est évident que, dès à présent, il y aura une réduction sur ces traitements, et que tous les fidèles qui touchent actuellement soixante mille francs ne toucheront plus à l'avenir que 59,999 fr. 95 c.

MOROT.

M. Emile Ollivier se croit sûr de la majorité, exactement comme M. de Forcade la Roquette déclarait, il y a trois mois qu'elle était à lui.

Mais alors, de deux choses l'une : ou la majorité est la même, et il n'y avait pas besoin de changer de ministère, ou la majorité qui appuyait M. de Forcade la Roquette ne peut pas soutenir M. Ollivier de Marmande.

L'histoire se demandera un jour comment tout cela a pu exister.

CHARLES HABENECK.

COURRIER POLITIQUE

M. Ollivier et la presse

La politique suivie par M. Emile Ollivier nous remplit de joie, — et cela, non-seulement parce que cette politique est celle qui mène le plus vite à la République, — mais encore parce qu'elle venge la morale.

Cela vous étonne, et vous vous demandez ce que la morale et M. Ollivier peuvent avoir de commun.

Un mot l'expliquera.

M. Ollivier, pour justifier, expliquer au moins, ses apostasies, a toujours prétendu que s'il reniait son passé, que s'il trahissait son mandat de député, que s'il portait son drapeau chez le teinturier, — c'était dans le but de faire triompher une certaine quantité d'idées libérales, et d'amener le gouvernement à le suivre dans la voie des réformes exigées par l'opinion publique.

Pour nous qui croyons qu'aux grandes œuvres il faut de grands cœurs, — qu'aux missions élevées, il faut de nobles esprits, — et que ceux-là seuls qui sont purs et fiers ont droit de parler au nom de la vérité, de la justice et de la liberté, nous savions bien que jamais ce renégat ne s'arrêterait sur la pente où il s'est engagé.

La livrée n'est pas l'uniforme des soldats de la démocratie.

M. Ollivier n'a pas trompé nos prévisions : — voilà trois semaines qu'il est ministre, et que l'opinion publique le met en demeure d'exécuter son fameux programme, — et toutes ses paroles, tous ses actes, ont été des paroles, des actes de réaction.

Tant mieux ! encore une fois, — car il eût été vraiment immoral que le plus médiocre progrès, pût être le prix de quelqu'un de ces marchés honteux que les ambitieux sans conscience passent avec les gouvernements sans vergogne.

L'exprience est faite ; elle est concluante :

M. Ollivier n'apporte au pouvoir rien de ce qu'il a sacrifié pour y parvenir.

Il n'est plus qu'un agent quelconque du gouvernement personnel, — un des rouages obéissants de la réaction impériale que subit la France depuis dix-huit années.

Dans ses fonctions, il apporte moins de roideur et plus de souplesse que ses prédécesseurs, directement issus du coup d'Etat, — voilà tout.

Sur le grand sabre du capitaine Fracasse des Pinart, il a jeté la robe longue de Basile.

C'est une affaire de tempérament, et aussi de circonstances.

Quand on parle au nom d'une dictature atteinte de rhumatismes, et qui n'est plus sûre de pouvoir se lever de sa chaise percée dans le cas où on résisterait à ses ordres, — il faut bien changer un peu de langage.

FEUILLETON DE LA *MARSEILLAISE*
DU 31 JANVIER 1870 14

LES

PAUVRES GENS

III

M. MORTAL (suite).

Grand, superbe, admirablement beau, il avait tout offert ! sa jeunesse, sa fortune, l'existence heureuse qui s'ouvrait devant lui, à la cause qu'il voulait servir, à la Révolution qu'il aimait ; cette vie sans tache forçait à l'admiration ses ennemis eux-mêmes.

En l'apercevant, Laverdac lui dit :

— Vous, Arthez ! vous, ici ? prisonnier ?

— Le jour où la loi est étouffée, dit Arthez, ceux qui la respectent doivent souffrir. C'est logique.

— Je vous croyais à Paris...

— J'y étais. Mais à la première nouvelle du coup d'Etat je suis venu soulever ici nos paysans et voir si l'on pouvait réduire à la raison ces braves gens au sang plein de fer. On nous a mitraillés, on m'a arrêté, coupable d'avoir défendu la République, j'attends qu'on me fasse expier ce crime. Mais vous ? Etes-vous donc devenu des nôtres ?

Laverdac conta son histoire, qui lui semblait assez mystérieuse. On avait eu à tout prendre, non seulement aucune bonne raison, mais encore aucun intérêt à l'arrêter. En cherchant, il ne trouvait un ennemi personnel réellement point à compter parmi les gens de l'autorité.

— C'est notre force ou notre faiblesse, disait Laverdac, que nous passons, à travers les événements, sans nous y mêler, nous, les dissipés et peut-être les inutiles. Nous avons notre conscience aussi, mais elle murmure plutôt qu'elle ne crie : ceci est sublime ou cela est odieux. Je vous ai toujours envié, Arthez, j'ai toujours dit que s'il y avait, parmi les gens que j'ai coudoyés (et combien j'en connais, bon Dieu !) un être supérieur, et qui m'en imposât par sa vie droite et fière, c'était vous !

— Oui, répondait simplement Pascal Arthez, je crois que j'ai fait mon devoir !

— Au moins, reprenait Laverdac en riant, au moins savez-vous pourquoi vous êtes ici ?

Le hasard des réflexions, puis les déductions en quelque sorte mathématiques, une lueur d'abord vague, puis bientôt distincte et claire, toute une série de pensées, nées d'un seul mot, d'un seul nom, — Daniel Mortal, — mit peu à peu Laverdac sur la voie. Il se rappela, à l'arrivée de Daniel, ses préventions contre Mortal, dont il connaissait en partie la vie, la liaison de cet homme avec le préfet, la lettre que Mortal avait écrite, la dette que le joueur malheureux devait payer, il lui sembla que ces menus faits étaient si intimement liés à son inexplicable arrestation qu'ils devaient, presque à coup sûr, en être la cause. Et cette idée, dans le premier moment, le fit rire, de ce rire ironique et souffrant qui vous vient aux lèvres devant une parfaite lâcheté de l'humaine espèce.

— Par ma foi, dit Laverdac, si cet homme a fait cela, c'est un coup de maître.

Et il songeait à cette partie de cartes ainsi payée, soldée par un coup d'Etat.

— Qu'en dites-vous, Arthez ? demandait Laverdac.

L'humeur chevaleresque d'Arthez répugnait à croire à de telles infamies.

— Eh bien ! répétait Laverdac, vous verrez que j'ai deviné juste.

La rumeur publique, les *on dit* tout bas répétés par la ville, la chronique parlée (à défaut des journaux bâillonnés et de la libre voix rendue muette) commençaient d'ailleurs à rechercher pourquoi M. Laverdac avait été arrêté ! Ce M. Mortal, dont on comptait les exploits, la partie de cartes fameuse, et qui, par une rencontre bizarre, tenait le premier rang dans les conseils du préfet sans autre titre que son amitié pour lui, ce marseillais aux allures suspectes qui perdait deux cent mille francs dans une nuit, et qu'on retrouvait partout où la main de fer de l'autorité venait s'abattre, cet homme qu'on avait vu escorter le préfet à cheval, dans la chasse faite aux insurgés, par les bois, et qui déjeûnait avec son ami et le colonel commandant la colonne, tandis qu'à quelques pas de la salle à manger, on fusillait les prisonniers, ce conseiller élégant et terrible avait dû, se disait-on tout bas, jouer un rôle perfide dans l'arrestation de Laverdac.

Les plus curieux firent demander à madame Laverdac si elle avait connaissance d'une dette de jeu, considérable, tout récemment payée à son mari par un inconnu. On ne disait point le nom. On faisait bien cette démarche timidement mais on craignait de se compromettre. Madame Laverdac répondit qu'elle ne savait rien, que Laverdac n'avait rien dit. Les affaires de Laverdac étaient assez embrouillées pour qu'elle pût tout ignorer et Laverdac aimait assez à s'en occuper seul. Mais il n'en demeura pas moins acquis que Daniel Mortal n'avait point payé sa dette de jeu.

— D'où, ajoutait-on tout bas, terriblement bas, d'où l'arrestation de Laverdac.

Les perquisitions faites au domicile du prisonnier étaient une charge nouvelle contre Mortal, une nouvelle preuve de son infamie.

— On nous jugera bien, disait Lauverdac à Arthez, on nous laissera bien parler à des magistrats, nous aurons bien notre heure, notre minute d'air libre. Alors, je saurai si mes soupçons sont justes.

On ne les jugea pas. On les mit en colonnes, attachés deux par deux, liés par une chaîne commune, et, entre des piquets de gendarmes, on les conduisit à Toulon. Laverdac voulait écrire, revoir sa femme, dire à ses enfants un adieu suprême. On les fit mettre en route le matin, dans la brume cruelle de décembre, et marcher, mal vêtus, accablés, par les chemins gelés. Laverdac était traité comme ces pauvres paysans qu'on avait pris les armes à la main. Le hasard de la chaîne avait, au surplus, bien fait les choses. Laverdac marchait en tête de cette colonne de trois ou quatre cents captifs, et le compagnon qu'on lui avait donné était Arthez.

Arthez, grand, pâle, la moustache grise, redressait sa haute taille, et Laverdac, dont le sourire ironique semblait figé sur ses lèvres, répétait :

— La civilisation marche. Le monde entre dans une ère charmante, mon cher Arthez.

Arthez répondait gravement :

— Qu'importe ! ce droit est éternel.

Les choses de la politique et les dénouements de l'histoire tiennent souvent à des causes extérieures, à des fatalités de temps, de lieux, d'heures, d'époque. C'est ainsi que la température de décembre a évidemment collaboré au succès du coup d'Etat. Supposez la conspiration s'ourdissant aux mois d'été, le sort était, presque à coup sûr, changé. Il semble que les peuples aient eu la conscience de leur force et de leur droit seulement aux jours de soleil et des bouillonnement de la sève. C'est au 10 août qu'on a renversé le premier trône, c'est en juillet qu'on a brisé le second. Camille Desmoulins les appelait temps de fièvre et de liberté, les *jours caniculaires* des faubourgs. Le soleil d'été est patriote, il monte au cerveau comme un vin généreux et les enflamme. Février seul démentirait la thèse, mais la fin de février se rapproche déjà des journées grisantes de mars. Le peuple, pour ses duels avec la tyrannie, a besoin de rayons et de soleil.

La terre gercée des chemins rendait un son clair sous les talons des prisonniers et les sabots des chevaux des gendarmes. Genflées de froid, les pieds endoloris par la marche, les pauvres gens allaient sans savoir, presque sans penser. Machinalement quelques-uns se disaient : « Les petits, la femme, que deviendront-ils ? Ils voyaient soudain le champ désert, la table sans pain, la cheminée sans feu, la misère rentrant au logis, et ils pleuraient. D'autres, presque des enfants, avec une décision héroï dane la raillerie, de temps à autre chantaient. Alors l'officier de gendarmerie éperonnait son cheval, et, arrivant sur eux, le sabre levé, disait :

JULES CLARETIE.

(La suite à demain.)

Mais en réalité, comme M. Ollivier ne plaisait pas à la cour, il n'a pu obtenir la faveur d'entrer à son service qu'en lui promettant de faire plus que n'osaient faire, à la fin, ses vieux serviteurs déconsidérés.

Il lui a fait entendre qu'en saupoudrant le bon plaisir de quelques phrases empruntées à des programmes libéraux, laissés sur le paillasson, en entrant, par leurs auteurs, — il y aurait moyen de rajeunir la répression.

Et M. Ollivier le prouve en mettant au jour ce fameux projet de loi sur la presse — qui livre les journalistes au caprice des procureurs impériaux commandés par le ministre de la justice.

« Il n'y a pas de délit d'opinion, s'écrie Escobar. Ce qui est matériel ne peut rien contre ce qui est immatériel : l'erreur n'a d'autre juge, d'autre maître, d'autre dominateur que la vérité. A une opinion on ne peut opposer qu'une opinion. »

Mais, vous appellerez *acte* toute opinion qui vous déplaira, — ajoute l'homme du régime de Décembre, — et à cet *acte* vous opposerez un *acte*, c'est-à-dire l'amende, — la prison, — la suppression.

Cela se passera devant le jury, — mais le jury sera formé par vous, d'après la loi édictée à la suite du coup d'Etat, — et c'est une loi tout à fait protectrice... pour le ministère public.

Quant à cette tolérance dont jouissaient les journaux sous Forcade, — je la supprime. — Nous allons sévir. — Forcade n'était qu'un enfant. — Il n'osait plus frapper les journaux en vertu d'une loi déconsidérée et qui révoltait l'opinion publique. — Cette difficulté n'arrête pas les hommes de ma sorte. — Je laisse de côté cette vieille loi émoussée. — En voilà une nouvelle fraîchement fourbie. — Ça coupe comme un rasoir. — On appuie le pouce sur ce petit bouton, — et v'lan. — plus de journal! — Forcade craignant de compromettre son maître et sa maîtresse, hésitait à les défendre contre certaines discussions. — Quel pauvre homme ! Il n'avait qu'à dire comme moi : — Je ne représente pas l'empereur, — je représente un ministère responsable, — et ça allait sur des roulettes. — Dorénavant, vous poursuivrez, — sans crainte et sans scrupule : — ce sera au nom du cabinet!

Et voilà comment ce maître-queux chargé de servir le peuple au pouvoir, sans rien changer aux ingrédients de la sauce, met un manche neuf aux vieux couteaux à dépecer le gibier, et repasse leur lame ébréchée.

ARTHUR ARNOULD

Dans une réunion privée de démocrates révolutionnaires de Mulhouse, les conclusions suivantes ont été acceptées à l'unanimité :

« La nouvelle de l'assassinat de notre frère Victor Noir nous a rempli d'indignation et de stupeur. — La démocratie Mulhousienne qui a protesté en 1852 comme en 1869, proteste de nouveau et demande prompte justice.

« Nous avons bien reconnu nos frères de Paris dans leur imposante manifestation du 12 janvier; oui on les a provoqués, mais ils ont su conserver leur colère pour des jours meilleurs.

« Sur cela, citoyen rédacteur, vous pourrez compter en toute occasion sur notre dévouement à notre sainte cause.

« M. Bernhard, Emile Bernhord, Emile Faquel, A. Brochon, citoyennes Thérèse, Marie, Louise. »

Lettres d'Amérique

New-York, 13 janvier 1870.

Mes chers amis,

Je vous remercie avant tout d'avoir songé à moi et de m'avoir gardé une place à vos côtés. Peut-être est-il trop tard, et ma lettre trouvera-t-elle la *Marseillaise* couchée côte à côte avec ce pauvre Victor Noir.

Essayons toujours : nous en avons vu bien d'autres, et nous avons la vie dure.

La nouvelle de l'assassinat d'un enfant du peuple par un prince du sang, en tout autre temps, aût excité l'indignation universelle de la presse américaine. Hélas ! les temps sont bien changés! Les capitalistes ne font qu'un d'une extrémité du monde à l'autre. Unis d'intérêts, ils le sont de sentiments. Et les bonapartistes n'ont pas eu de peine à convaincre une presse vénale, dont les propriétaires n'ont jamais encensé qu'une idole : celle du dieu Dollar.

Le *Herald* a épuisé le vocabulaire de l'injure contre les républicains rouges, ces monstres insatiables et incorrigibles dont l'ingratitude n'a d'égal que la générosité d'un prince magnanime qui les comble de bienfaits.

Rochefort, inutile de le dire, est l'antechrist. Victor Noir et Ulric de lâches coupe-jarrets. Pierre Bonaparte, (le fuyard de Zaatcha), le brave des braves. Le guet-apens, c'est Rochefort qui l'a tendu. Et la victime, c'est l'assassin.

Puis vient une réunion de Français de New-York proposant d'aller saccager le consulat français. Que sais-je ? j'en passe et des meilleurs. Vous me direz que tout cela n'est pas neuf et fut inventé, il y a quelques vingt ans, sous forme de spectre rouge. Le yankee n'invente pas, il copie, et quelquefois amplifie.

Ulric de Fonvielle, si brave et si loyal, lui que j'ai vu en vingt combats, en Italie comme en Amérique, affronter la mort comme un véritable enfant de Paris; lui qui a servi cette République pendant quatre années au plus fort d'une lutte de Titans, représenté comme un lâche !...

La *Tribune*, organe soi-disant du parti républicain, a emboîté le pas derrière le *Herald*. Son rédacteur en chef Gruley a fait comme tant d'autres. Après avoir été bon dans sa jeunesse, il a sacrifié au veau d'or sur ses vieux jours. Le *World*, organe avoué des conservateurs et de l'empire français, ainsi que le *Times*, organe du gouvernement ne pouvaient manquer à la consigne. Quand on mange au ratelier, il faut gagner l'avoine. A propos d'avoine, les Français se sont réunis, m'assure-t-on, pour offrir, ce soir, une botte de foin aux rédacteurs du *Herald*.

En revanche le *Sun* dirigé par Dana et l'*Evening-Post*, par le vénérable Bryant, le poète national, n'ont pas hésité une minute entre la justice et l'intérêt.

Tout cela est triste et prouve une chose, c'est que les meilleures institutions politiques, sont impuissantes contre les abus sociaux. Un exemple.

La presse en Amérique est aussi libre qu'on peut le rêver, de par la Constitution et les lois.

En fait, il n'y a pas sous la calotte des cieux, un pays où elle soit moins libre. Je m'explique.

Il n'y a ni timbre, ni cautionnement ni amendes. Il semble donc que tout le monde peut faire un journal. Il n'en est rien.

Six individus propriétaires de grands journaux se sont réunis. Ils ont monopolisé toutes les dépêches électriques d'un bout du monde à l'autre et d'un bout des Etats-Unis à l'autre. Leur association s'appelle l'*Associated-Press*. Riches, ils ont perfectionné la nouvelle télégraphique. Et l'on peut dire qu'en aucun pays la presse n'est renseignée comme ici. Jusqu'ici, rien de mal. Et il serait à désirer que partout la presse pût se montrer aussi soucieuse d'informer ses lecteurs. Mais où le mal commence, c'est dans l'exclusion systématique de tout nouveau membre.

En ce pays, il n'y a aucune chance de réussir pour un journal de doctrine. Il faut à l'Américain des faits, encore des faits, toujours des faits.

On ne peut donc établir un journal quotidien du matin sans recevoir les nouvelles télégraphiques. Elles sont la propriété des six membres de l'*Associated-Press*. Et ceux-ci refusent de les vendre à tout individu qui, en fondant un nouveau journal, viendrait leur faire concurrence.

Je demandais dernièrement à l'un d'eux, à quel prix il serait possible d'acheter partie des nouvelles.

— Est-ce pour un journal du soir?

— Non.

— Alors à aucun prix.

— Comment, vous vous dites libéral, radical même et vous supprimez ainsi brutalement la liberté de la presse ?

— Parfaitement. J'ai payé 179,000 dollars ma part d'association et j'entends rentrer dans mes fonds.

C'est ainsi que le capitaliste tue les républicains et tuera la République. Il n'y a pas d'institutions politiques qui puissent prévaloir contre la logique du capitaliste.

Sans cesse se concentrant; grandissant toujours à mesure que son nombre se restreint, il monopolise de plus en plus. Laminoir immense, il faut que tout y passe, hommes, choses, institutions et principes.

Le travailleur est le dernier qui résiste, de là le socialisme.

Mais que peut le salaire isolé contre le capital ligué ?

Aussi, victimes écrasées, mutilées, déchiquetées et partagées du capitaliste, sommes-nous transformés par une presse monopolisée en partageux. Ah! oui, il est joli, le partage ! tout d'un côté, rien de l'autre.

Imbéciles ! ouvrez donc les yeux, et vous verrez où sont les partageux?

Qui est-ce qui produit? Est-ce la famille Bonaparte? celle de Rouher, de Vaillant, de Fleury ou de Morny?

Qui est-ce qui consomme et distribue la consommation? Est-ce vous, travailleurs ou producteurs?

Qui est-ce qui prend votre argent et en dispose sous forme de budget pour distribuer éducation, places et gratifications? Est-ce vous?

Si vous avez plusieurs fils, quelqu'un vient-il les prendre par la main dès le berceau pour leur donner d'abord l'éducation, puis un emploi soit dans l'armée, soit dans la magistrature, soit dans le clergé, soit un fonds de commerce ou toute autre sinécure? Non, il vous faut travailler double, triple et quadruple pour élever deux, trois ou quatre enfants.

Quand vient l'âge de l'école, nouveau sacrifice pour leur donner une éducation qui, à elle seule, constituera leur infériorité sociale. L'instruction élémentaire, voilà votre part du budget de l'instruction publique. Et pourtant qui a produit l'argent de ce budget? Est-ce le capital?

La société vous a rivés à la chaîne des travaux forcés à perpétuité. Vous y êtes, restez-y puisque vous l'avez voulu, et mettez votre orgueil à contempler la splendeur de vos maîtres. Libre à vous de discourir sur l'emploi de vos fonds; mais y toucher, jamais. On gare les doigts. Et si parfois, fatigués de votre rôle, vous cherchez une consolation, eh bien que votre regard, franchissant l'océan, s'arrête sur ce pays. Il y verra exactement la même chose.

CLUSERET.

QUESTION SOCIALE

L'enseignement public

Suivant l'un des pères de l'Eglise bourgeoise dont le concile siége à la Gauche du Corps législatif « l'inégalité « est un fait naturel, — la loi univer- « selle. — La nature ne semble vivre « que par l'inégalité. »

Pourquoi ? Comment?

« Mystère ! Il nous faut l'accepter dit « le chef de la Gauche, car nous som- « mes forcés de la subir. »

Résignez-vous donc, prolétaires, parias de ces heureux temps d'éloquence parlementaire et de jeux oratoires, l'un des grands prêtres de l'individualisme l'a dit : « Toute protestation contre cette « inégalité serait vaine. »

Cependant, M. J. Favre en reconnaît l'injustice. Quoiqu'il y ait « folie a se « révolter contre l'inégalité » il pense qu'il faut chercher à en adoucir les conséquences.

De quelle façon?

Au moyen de l'éducation.

Par l'éducation, on atténuera les effets de l'inégalité. Ainsi, on fera en sorte que « l'enfance ressemble à la jeunesse, « la jeunesse à l'âge mûr, etc., » par conséquent aussi, perspective heureuse, que l'âge mûr ressemble à la vieillesse!

D'après M. Favre, l'instruction modifiera, si elle ne peut la détruire « la loi « universelle d'inégalité ; » et comme « la nature ne semble vivre que par là » on essaira de lui ôter la vie : si l'on ne peut pas étouffer la nature, on la comprimera par l'éducation.

Et voilà pourtant à quoi se résume la phraséologie de ces rhéteurs, habitués à prendre des mots pour des idées !

Sur la question de l'égalité, comme en toute autre chose, nos législateurs prennent le fait pour le droit. Ils observent plus ou moins superficiellement ce qui se passe dans un monde fait à rebours. Ils disent : voilà ce qui est; c'est injuste, mais cela a toujours été, donc c'est naturel, par conséquent cela sera toujours ainsi : nous ne pouvons pas l'empêcher, essayons de l'atténuer: par l'éducation détruisons autant que possible les lois de la nature.

Ce n'est pas ainsi que le socialisme comprend l'éducation.

Selon nous, l'instruction a pour but, au contraire, de développer complétement, harmonieusement, les facultés naturelles de l'individu.

Bien loin de détruire ou de comprimer ces facultés, différentes chez chaque personne, pour ranger tous les hommes sous le niveau d'une égalité brutale, on doit favoriser leur extension, afin que chacun de ces instruments divers, perfectionné par l'éducation, puisse servir d'une manière efficace à l'usage auquel la nature l'a destiné.

C'est l'accomplissement d'une des conditions essentielles de la vie, le moyen d'arriver à la satisfaction du premier de nos besoins ; celui sans lequel l'homme ne pourrait pas exercer son activité utilement pour lui et pour ses semblables.

D'ailleurs, vouloir comprimer la nature est une tentative aussi vaine qu'insensée.

De même qu'une plante violentée dans son essor, si l'on parvient à déformer l'esprit ou le corps de l'homme, c'est aux dépens de sa force, de sa vigueur, et, dès que la pression cesse, il tend à revenir aux lois de son organisme.

Chassez le naturel il revient au galop.

Parmi ses paradoxes, J.-J. Rousseau exprimait une grande vérité lorsqu'il disait que tout est bien sortant des mains de la nature.

Et si tout est mal sortant des mains de l'homme c'est parce que la civilisation repose sur des lois factices, arbitraires, contre nature.

Quelles sont les règles qui président aujourd'hui à l'éducation de l'enfant ?

Il n'y en a qu'une, le hasard.

Quelles que soient ses aptitudes et ses goûts, il faut que l'homme traine son existence dans l'ornière où il a été enrayé, le plus souvent sans son avis.

Que par sa constitution physique et intellectuelle, l'enfant soit prédestiné aux sciences ou à l'industrie, à l'agriculture ou aux arts, qu'il possède les capacités d'un artisan ou d'un manœuvre, on ne s'en occupe pas.

Le hasard de la naissance l'a placé dans une famille riche, il faut nécessairement qu'il passe les beaux jours de son enfance, les années insouciantes de sa jeunesse, croître dans des écoles où il subit toutes les tortures du corps et de l'âme, pour apprendre des sciences auxquelles le plus souvent il ne comprendra pas un mot.

Parce que ses parents ont des rentes, il doit nécessairement être plein d'ardeur à l'étude, sous peine de se voir tenu pour paresseux, méprisé; puis il doit devenir un savant propre à tout.

Pour quelques enfants capables de recevoir ce genre uniforme d'instruction, la plupart sont condamnés par la vanité, l'orgueil ou la sottise de leurs parents, à végéter péniblement pendant toute leur vie dans ce qu'on appelle des professions libérales, ou à courir après des fonctions qu'ils sont incapables d'atteindre ou incapables de remplir.

Il en résulte que beaucoup sont inutiles, souvent nuisibles, tandis que peut-être ils feraient d'excellents cultivateurs, de laborieux artisans, s'ils avaient pu développer librement leurs facultés spéciales.

A côté de ces quelques fils de bourgeois, il y a cent fils de prolétaires parmi lesquels se trouvent proportionnellement un grand nombre d'enfants destinés aux fonctions de la science et de l'art. S'il était possible de connaître leurs goûts, leurs aptitudes diverses, on découvrirait dans celui-ci un mathématicien, dans celui-là un poète, dans cet autre un philosophe ou un artiste. Mais ils sont pauvres, il ne savent pas eux-mêmes les facultés que la nature a mises en eux, et quelquefois de puissants génies sont condamnés à user une surabondance de forces, qui pourraient être si utiles à l'humanité et à eux-mêmes, dans de vagues aspirations vers un but inconnu, dans les souffrances d'une d'une fièvre morale qui se manifeste souvent par des accès subversifs qu'on nomme vices ou crimes.

Si quelques-uns de ces réprouvés parviennent à se deviner eux-mêmes, à se sentir, leur supplice est bien autrement pénible encore, car ils comprennent l'horreur de leur situation, et le mal qu'ils éprouvent s'accroît de tout le bonheur dont ils pourraient jouir.

Tous se livrent, par nécessité, à des travaux répugnants, sans goût, sans attrait, sans plaisir, sans passion. Chez eux la flamme de l'enthousiasme est éteinte; ils restent ineptes, ils deviennent paresseux.

Et si parfois, à force d'énergie et de résolution, il en est qui parviennent à remplir le rôle que leur a assigné la nature, ce n'est qu'au prix des plus cruelles souffrances, et pour arriver souvent à une fin tragique.

Pour que son éducation soit rationnelle, pour qu'elle soit utile à lui-même et à la société dont il fait partie, il faut que chaque enfant, riche ou pauvre, puisse développer spontanément, librement, ses facultés particulières, selon leur nature et dans toute leur étendue, sans être soumis à aucune contrainte, à aucune pression extérieure, ni physique, ni morale, de quelque part qu'elle vienne.

Dans un prochain article, nous indiquerons de quelle manière tous les enfants pourront recevoir cette instruction.

MILLIÈRE.

LA CHAMBRE

La rentrée en classe s'opère avec quelque difficulté. Les huissiers ont de la peine à pousser à leurs places cette cohue de députés qui s'entretiennent avec beaucoup d'animation.

C'est M. Ollivier, paraît-il, qui défraie les conversations.

On s'occupe de la déclaration qu'il a faite hier à la tribune, et aussi de la circulaire par laquelle il recommande la presse aux bons soins de nos amis les procureurs généraux.

M. Schneider est encore occupé à faire la joie de ses 12,000 ouvriers.

C'est M. Mège qui préside la séance. Et quel président !

M. Ollivier est présent, mais pas M. Chevandier.

Le ministre de l'intérieur ne quitte plus son cheval depuis le 12 janvier; il passe la revue des troupes qu'il harangue du haut de ses étriers.

M. Lebœuf le remplace au banc des ministres.

M. Jérôme David demande qu'on discute les articles du règlement sur les interpellations, parce que ce traducteur (en vers) d'Horace prévoit le déchaînement de bien des passions. Et en bon arcadien, il veut y mettre ordre.

M. Favre dit que l'assemblée a des choses plus sérieuses à discuter, et, par conséquent, plus pressantes.

M. Amé se plaint d'une erreur de l'*Officiel* qui l'a gratifié d'un discours prononcé par M. Brame.

Le plus remuant des protectionnistes lui répond qu'il n'a pas à se plaindre, car c'est tout à son avantage.

M. Forcade se lève avec colère. Il affirme qu'il n'était pas directeur des douanes à l'époque du traité de commerce.

M. Brame le savait bien. Aussi lorsqu'il avait avancé ce fait dans son discours, il avait répondu aux protestations de la droite par ces mots : « Si ce n'est lui, c'est son frère. »

Tout le monde connaît ce proverbe.

Seul M. Forcade ne le connaît pas, ne veut pas le connaître. Il se fâche tout rouge; il trouve étrange qu'à propos du traité de commerce on vienne parler de sa famille.

« Les faits relatifs au traité me sont étrangers. Et si vous persistez, malgré mes avertissements, à les imputer à mon frère, alors — dit-il d'une voix quasi émue — je vous demanderai de quel frère vous voulez parler. Serait-ce de celui qui est mort glorieusement sous les murs de Sébastopol ? »

Ce héros honnête homme est M. le maréchal Saint-Arnaud. Il est fort connu.

M. Josseau demande que les conseils de préfecture aient un président.

M. Stenackers trouve qu'il faudrait supprimer ces conseils, parce que nous sommes beaucoup trop administrés.

M. Tachard se plaint de la concurrence des vins du Rhin qui alimentent les communes riveraines.

M. Louvet se lève : il va parler. Il parle. Non! Il grimace. Aussi pénible à entendre qu'à comprendre, ce brave ministre!

Enfin, la Chambre vote les 24 millions de subvention qui sont dus, d'après les contrats, à la compagnie du chemin de fer qui partira d'Orléans pour aller à Chalons.

L'enquête parlementaire est livrée à la discussion.

Et quelle discussion!

Au milieu d'un bruit systématique de cris : « Aux voix ! assez ! » des interruptions à tous crins de Duvernois et autres, on distingue la voix de M. Guillaumin demandant que le sénat fasse partie de la commission.

Ici la gauche éclate de rire.

MM. J. Simon, Tillancourt, Jouvencel, Magnin, Prax-Paris, Latour, Paulmier, parlent et se contredisent sans qu'il soit possible de saisir un mot de leurs discours.

M. Thiers demande la parole. On se tait. Le silence est complet. Ce malin petit vieux n'élève pas la voix et on l'entend.

M. Ollivier écoute des deux oreilles. M. Daru baisse la tête et M. Buffet plonge son nez dans un livre de chiffres. Ces deux messieurs sont honteux de faire partie de ce cabinet, après la situation effrontée que lui a faite hier M. Ollivier.

Tant pis pour ces honorables.

M. Thiers passait, aux yeux des libéraux et des parlementaires, pour le tuteur de ce ministère.

Aussi a-t-il pris soin de déclarer hautement qu'il n'y a plus de parlementarisme possible et qu'il appartient irrévocablement à la MINORITÉ.

« *Voulez-vous introduire parmi vous des habitudes parlementaires?* — Pardonnez-moi le mot ; ce n'est pas pour vous blesser: c'est l'habitude qui me le fait dire. »

Il parle de personnages éminents, et il déclare qu'il ne s'adresse pas à M. Forcade. Quant à lui, il ne veut pas faire partie de la commission.

« Je remercie d'avance les vingt ou trente voix que me donnerait la minorité à *laquelle j'appartiens.* »

Ainsi donc c'est dit. Et comme pour prouver qu'on ne doit pas se méprendre sur le sens de sa déclaration, M. Ollivier lance sa circulaire qu'auraient signée M. Espinasse ou M. Rouher.

Et de plus, aujourd'hui même, il a poussé la droite au refus de voter une proposition tendant à assurer la publicité la plus étendue.

La chambre a décidé que l'enquête ferait immédiate, que la commission serait composée de 36 membres, qu'elle serait nommée en séance publique.

M. Guyot : « En cas d'une dissolution, la commission subsisterait-elle? »

Tout le monde crie, rit, ou parle à la fois.

Il est décidé que la commission sera nommée après les interpellations à l'ordre du jour.

M. Picard demande que la commission ait tous les pouvoirs de la Chambre, que ses décisions soient connues du public.

Il ne veut pas d'une commission secrète. Il repousse le mode employé comme, par exemple, dans l'enquête agricole.

Il repousse l'idée que les déposants puissent craindre de parler en public. Il réclame le droit d'entrer aux séances, le droit pour les journaux d'en publier des comptes rendus.

M. Ollivier est absent pour le quart d'heure. Le ministre *in partibus* répond pour lui.

M. Forcade veut bien qu'on publie les procès-verbaux, mais plus tard, en gros volumes au nombre de huit à dix, tirés à cinq ou six cents exemplaires.

Il veut que la commission soit omnipotente, qu'elle juge de la nécessité de la publication et de la forme dans laquelle elle sera faite.

M. Picard demande qu'au moins le principe de la publicité soit admis.

La Chambre ne sait plus à *quel saint se vouer*, comme disent les bonnes femmes dans mon pays.

M. Ollivier se lève et déclare que le gouvernement aura à dire comment il entend la publicité, et il demande qu'on réserve la question et qu'on renvoie à la commission.

Et la commission n'existe pas!

Farceur, va !

Si la Chambre admet la publicité la plus large, elle écarte toute entrave à l'enquête.

Si elle vote l'ajournement, c'est le refus déguisé.

« Nous voulons tous la publicité ! »

« Mais alors que risquez-vous de le déclarer par un vote. »

MM. Crémieux et Picard s'épuisent à défendre ces principes élémentaires.

Il n'est de pire sourd que celui qui ne veut pas entendre.

Alors un chassé-croisé d'ordres du jour se fait sur le bureau du président au milieu d'un vacarme à effrayer des Chinois en guerre.

M. Mège tâche de se tirer d'affaire Il lit une proposition qui réserve la question et les fait voter.

Tout-à-coup il fait suspendre le scrutin et veut donner au vote un sens contraire. « Le vote qui va être rendu, pourra peut-être préjuger la publicité. »

Le vote est commencé sur la proposition Johnston, il veut le faire finir sur la proposition Vendre.

Au milieu du bruit, le scrutin est apporté aux secrétaires.

Le président, avant d'en donner le résultat éprouve le besoin de faire cet aveu :

« *Je dois des explications à la Chambre. Un grand nombre de mes collègues sont venus me dire qu'ils ne savaient pas pourquoi ils avaient voté.* »

C'est toute l'histoire de la Chambre

La question de la publicité a été renvoyée à la commission qui n'existe pas.

Il est évident, pour tout homme de bonne foi, que ces messieurs ne veulent pas de la publicité, ou tout au moins ils désirent se réserver le droit de publier la part de l'enquête qu'ils trouveront favorable à leurs intérêts.

Ils ne veulent pas que le jour se fasse sur la manière dont ils exploitent la classe ouvrière.

Aussi, plus que jamais, nous conjurons les ouvriers de s'unir pour la grande revendication du Travail.

Ils ont le droit de se faire entendre de la commission d'enquête, et comme producteurs et comme consommateurs. Que, si la commission leur refuse la publicité, ils songent à nous. Nos colonnes sont à eux.

GERMAIN CASSE

ÉCHOS

Comme M. Victorien Sardou, M. Théophile Gautier se présente à l'Académie.

Nul doute qu'il ne soit admis à s'asseoir dans l'un des fauteuils vacants.

Outre ses titres littéraires nombreux, on doit prendre en considération qu'il a écrit une histoire des membres de l'Institut :

Titre : la *Momie*,

⁂

Les artistes peintres, sculpteurs, graveurs nommeront d'avénavant le jury devant lequel ils présenteront les œuvres qu'ils destineront aux expositions annuelles du Palais de l'Industrie.

Le jury des cours d'assises, celui qui est appelé à juger dans l'avenir les affaires de presse, continuera à être trié sur le volet par le gouvernement.

⁂

Grandes mutations de préfets.

Depuis longtemps elles étaient résolues.

Si elles n'ont pas paru plutôt à l'*Officiel* c'est par la faute de M. Chevandier de Valdrôme.

Le ministre de l'intérieur, ainsi qu'il l'a dit l'autre soir dans un salon politique, avait reculé jusqu'ici, ne voulant pas être l'exécuteur des hautes-œuvres du cabinet.

⁂

Hier, affluence de lycéens dans les rues de Paris.

D'abord on eût pu croire que c'étaient les élèves licenciés du lycée de Douai ou ceux du collége Chaptal auxquels on a voulu interdire de souscrire pour le monument de Victor Noir et qui se sont mutinés.

Informations prises, c'étaient les amis de M. Sarcey qui fêtaient la Saint-Charlemagne.

Le prince impérial aussi sans doute a fait la Saint-Charlemagne, ce qu'il ne faut pas confondre avec faire Charlemagne.

⁂

Jeudi, dîner chez les Provençaux offert à Litolff par ses admirateurs.

Après le repas, avec son merveilleux talent, le maître a exécuté plusieurs morceaux de sa composition. Une charmante artiste, Mlle Morio, un cor comme on n'en entend guère, M. Pagnis, lui ont prêté leur assistance.

La fête a été couronnée par l'audition de *Robespierre* et de la *Marseillaise*.

Il y a bien des fêtes qui finissent au son de la *Marseillaise*.

⁂

Un préfet, qui a eu de l'avancement, c'est M. Boyer.

Il était, il y a deux ans, sous-préfet de Sceaux, près Robinson.

Il passa préfet dans les Hautes-Alpes. Arriva dans son département M. Clément Duvernois quêtant un mandat de député.

M. Duvernois avait les poches pleines de l'or du château, et l'auteur de l'*Extinction du paupérisme* tenait à ce qu'il fût élu.

L'ancien rédacteur de l'*Algérie nouvelle* siégea au Corps législatif.

Aujourd'hui, M. Boyer en échange de ses bons services est appelé au poste de préfet de la Corse.

⁂

M. Forcade n'est plus ministre, et pourtant ses gens n'ont pas renoncé à l'habitude de l'appeler « Son Excellence. »

Ce n'est pas le successeur de M. Pinard qui le leur défendrait d'ailleurs.

Il est persuadé qu'il a toujours un portefeuille *in partibus*.

Témoin son mot d'avant-hier.

On sait avec quelle inopportunité il releva un passage du discours de M. Thiers.

⁂

Comme de ses amis lui reprochaient cette sortie malheureuse, il s'écria naïvement :

— Mon Dieu ! que voulez-vous? Ollivier n'était pas là !

⁂

La censure vient d'interdire à l'*Eclipse* de publier un dessin de Gill.

Cela se comprend, il représentait notre ami de Fonvielle sortant d'un puits, la miroir de la vérité à la main.

⁂

Pauvre M. Ollivier!

Chaque matin, il se met à son bureau et rédige une circulaire que M. Pinard serait heureux d'avoir signée.

Pour un ancien républicain, pour un libéral, quelle torture !

Mais où le supplice est intolérable, c'est quand le ministre des cultes est contraint de porter des coups, non plus à ses amis de la veille, mais à ceux du jour.

Les Tuileries pourtant l'y obligent.

Récemment le prince Napoléon eut quelque succès au conseil d'Etat.

Les journaux le racontèrent.

Vite, au palais, on manifesta le désir de voir prohiber aux papiers publics l'autorisation de publier les compte rendus des débats de MM. les conseillers, et l'ami de Marimon lança une circulaire à cet effet.

Et dire que le soir même il devait s'asseoir à la table du prince.

⁂

Un ancien habitué des soirées intimes de l'Hôtel-de-Ville, n'a pas cessé d'être en relation de correspondance avec M. Haussmann.

Néanmoins, il n'a pas cru qu'il fallût se priver de fréquenter chez le nouveau préfet.

On s'en étonnait.

— Il faut ménager, dit-il, le chou et le chevreau.

⁂

C'est le même personnage qui est l'auteur du mot suivant :

Il se promenait en compagnie de B...., qui voyant passer X., lui tire son chapeau.

— Comment vous saluez X...? s'écrie-t-il scandalisé?

— Oui, pourquoi pas?

— On ne sait pas de quoi il vit.

— Je le croyais riche.

— Allons donc! Nous avons mangé ses vingt derniers mille francs ensemble!

L'INGÉNU.

LES JOURNAUX

La déclaration du garde des sceaux, dans la séance de vendredi, au sujet du traité de commerce, préoccupe la presse entière. Les journaux absolument officieux applaudissent de toutes leurs forces à la défaite de M. Thiers, et célèbrent Ollivier.

Les protectionnistes sont fort gênés. A la fois ministériels pour la plupart, et, ennemis jurés de la liberté commerciale, ils ne savent comment apprécier cet échec de leurs idées qui fait la joie du cabinet. Le *Français* balbutie, et la *Presse* laisse entendre que des stipulations secrètes entre la France et l'Angleterre interdisent ou ajournent la

dénonciation. Cette dernière feuille va même plus loin : on aurait reculé devant une menace :

Faut-il croire que le gouvernement anglais ait fait officiellement ou officieusement connaître le déplaisir que lui causerait la dénonciation? Nous n'en savons rien, et nous ne chercherons pas à le savoir : nous reconnaissons que si le gouvernement, pour des raisons que nous ignorons, a un besoin particulier des bonnes dispositions du cabinet anglais, ce peut être une raison pour lui de résister à la dénonciation et d'encourir le mécontentement des populations industrielles. La politique n'est souvent que le choix entre deux inconvénients.

Les journaux radicaux ne dissimulent point leur satisfaction de ce qui s'est passé. Ils ont bien raison. En effet, la situation est nette et M. Thiers est jugé. Par une maladresse insigne ce petit homme que la bourgeoisie érigea si longtemps en politique de génie, a rallié au cabinet tout une majorité qui balançait encore.

Quand les Orléanistes ne servent point le pouvoir impérial par leurs complaisances, ils l'aident par leurs fautes.

Tant mieux! Que les monarchistes se dévorent entre eux: La République en profite.

***

On remarque que dans ces discussions sur le commerce, c'est le ministre de la justice qui prend la parole. Ni M. Louvet, ni M. Buffet ne montent à la tribune. Dorment-ils déjà sur leurs lauriers? Personne n'assiste Emile, ni ceux-là ni d'autres. Personne, pas même son cher Maurice.

***

Pour celui-ci, que fait-il? On serait tenté de croire qu'il ne fait rien.

Sous lui, comme sous ses prédécesseurs, le gaspillage est à son comble.

Ah! bast.

Gaspillez, gaspillez, il en restera toujours quelque chose : l'expérience.

Après les musées dévastés, voici les archives au pillage ; ce qui ne nuit nullement à la dilapidation des finances, du reste.

L'opinion publique réclame, dit le *Réveil*. Qu'en résulte-t-il? Les directeurs et surintendants restent à leur place ;

Les commissions municipales continuent à fonctionner :

Et de tous ces ministres « honnêtes » pas un n'a eu l'inspiration de réclamer, au nom de la responsabilité, une enquête immédiate, toute affaire cessante.

Sa f.i, M. de Malleville, en 1852, fut plus consciencieux. Il n'osa rien révéler au pays; il garda ses griefs et ses humiliations pour lui. Il eut pas la force de laver les écuries d'Augias.

Mais au moins il se lava les mains et se retira.

Rassurons le cabinet. Le savon avec lequel on lui lavera les siennes sera bientôt fondu.

***

Il ne serait pas impossible qu'au-dessus des privilèges accordés à certains personnages par les surintendants et autres gardiens de nos bibliothèques et de nos beaux-arts, il soit des ordres donnés pour faire disparaître des documents historiques trop compromettants. Un de nos confrères nous fournit, à cet égard, un renseignement qui confirme assez cette opinion :

A diverses reprises des tentatives auraient été faites pour enlever à la bibliothèque des avocats plusieurs écrits et imprimés concernant la famille Bonaparte, les uns relatifs au procès de la reine Hortense, les autres ayant trait à un procès de la famille Montijo.

Par bonheur, des précautions étaient prises, et, si cela peut être désagréable au chef de l'Etat, qu'il soit persuadé que des copies de tous les procès scandaleux de sa famille et de la famille de son épouse, circulent depuis longtemps dans le public.

***

Ah! dame, vous aurez beau faire, messieurs, vous n'empêcherez jamais cela. Il est vrai que l'empire se console d'un autre côté. Il vient, une fois de plus, d'interdire la vente du dernier numéro de l'*Eclipse*. C'est une habitude, d'ailleurs.

Le dessin d'André Gill est la cause de cette rigueur, naturellement. Pensez donc! son crime est grand. Il a osé montrer, sortant d'un puits, un miroir à la main, le torse nu, notre ami Ulric de Fonvielle. — Auprès du puits un seau de sang est répandu. — Chose grave que de faire de Fonvielle le symbole de la vérité.

***

M. Karr est l'adversaire de l'émancipation des femmes. Il prétend que, si elles veulent être maîtresses, il leur faut profiter des faiblesses de leurs maris, et commander sans en avoir l'air; c'est-à-dire qu'il leur conseille la ruse et l'insinuation. Ce serait parfait, mais leur dignité, où la place-t-il?

Le *Droit des femmes* se récria et se fâcha. M. Karr n'est point content et adresse cette lettre merveilleuse à M. Riché, le rédacteur en chef de cet intéressant journal.

Vive D'eu, cher Monsieur!
Comme on est reçu dans votre journal! — Heureusement que je tenais encore mon chapeau à la main; — que j'étais resté debout — et que je n'ai eu qu'un pas à faire pour gagner la porte et l'escalier.
Adieu ! — Je vous laisse avec vos anges.
Nous rirons — ailleurs.
Salut cordial.
Alphonse KARR,
Saint-Raphaël (maison Close).

Pourquoi maison close? Sans doute, pour que son locataire n'en sorte pas. Alors, pourquoi M. Karr en sort-il?

***

Finissons gaiment par une question de M. Guillemot, du *Charivari* :

On a raconté partout ces jours-ci avec force détails que M. Emile Ollivier, lors d'une de ses dernières réceptions au ministère, avait couru, empressé, au devant du vieil Odilon Barrot, et lui avait baisé respectueusement la main.
— Comment s'est écrié X... il baise la main d'Odilon Barrot! mais alors, à l'empereur ? ..

Eh! Eh!

ED. BAZIRE.

TRIBUNE MILITAIRE

Tout en applaudissant à la bonne intention qui a suggéré l'idée d'ouvrir une souscription en faveur des familles frappées par l'épouvantable naufrage de la *Gorgone*, les *Tablettes des Deux-Charentes* font les réflexions suivantes:

« Nous croyons qu'il est du devoir de l'Etat de réparer autant que possible de pareilles infortunes que la loi du 18 avril 1831, sur les pensions de l'armée de mer, a d'ailleurs prévues dans son article 19, mais nous émettons l'opinion que le tarif des pensions que cette loi accorde aux veuves et aux orphelins de militaires ou de marins morts dans les conditions qu'elle détermine n'est pas assez largement calculé et qu'il ne serait que juste d'établir une différence entre les pensions de cette nature et celles qui sont acquises dans les circonstances ordinaires.

Au lieu d'ouvrir des souscriptions qui, nous le répétons, ne peuvent apporter qu'un allégement momentané et toujours insuffisant aux misères que laissent après eux des malheurs d'autant plus graves qu'ils sont généralement prématurés et imprévus, il nous paraîtrait suffisant d'élever de 1 p. 100 le taux de la retenue opérée sur les dépenses de la marine au profit de la Caisse des Invalides et d'appliquer le produit de cette augmentation à l'amélioration de toutes les pensions des veuves et des orphelins dont les pères et les maris ont péri dans les conditions spécifiées aux paragraphes 1, 2 et 3 de l'art. 19 de la loi du 18 avril 1831. »

Notre confrère a raison ; c'est à l'Etat que devrait incomber le soin de soulager la détresse des familles des victimes, et les modifications qu'il demande d'apporter à l'insuffisante loi de 1831, qui n'accorde que 100 fr. de pension à la veuve d'un marin ou d'un soldat mort au service, sont aussi justes que modérées.

Cependant, en attendant que cette loi soit modifiée, nous pensons que l'initiative individuelle a raison de se préoccuper d'infortunes aussi dignes d'intérêt.

Ce n'est pas la première fois, il est vrai, qu'un bâtiment d'Etat disparaît corps et biens, et les marins du *Morse*, du *Berceau*, du *Pandour* et de *la Lilloise* ont subi le même sort que les marins de *la Gorgone*, mais, de ce qu'on n'a pas fait jadis de souscriptions en faveur de leurs familles, il ne doit pas s'en suivre que l'on doive rester indifférent à la triste situation des familles des marins de *la Gorgone*. On a eu tort autrefois ; il faut avoir raison aujourd'hui.

Sous le bénéfice de ces réserves, nous nous associons aux réflexions des *Tablettes des Deux-Charentes*, et nous demandons avec elles que, lorsqu'on voit les veuves millionnaires de nos maréchaux recevoir des pensions de vingt mille francs, on ne puisse pas dire que les veuves de nos marins et de nos soldats sont exposées à mourir de faim.

—

Au mois de mars 1869, un de nos lecteurs, caporal d'infanterie de marine, faisait partie d'un détachement qui travaillait, conjointement avec des hommes de la 4e compagnie de discipline, à la construction du port de Dakar (Sénégal).

Un vieux disciplinaire, à cheveux blancs, épuisé par la chaleur (50 degrés), et miné par une fièvre violente, laissa échapper de ses mains tremblantes la barre de mine qui était devenue trop lourde pour ses bras débiles.

Un sergent le vit, et attribuant cet accident à la mauvaise volonté du pauvre vieillard, le brutalisa cruellement, et lui ordonna de reprendre son travail. Le malheureux essaya, mais en vain, d'obéir à son chef.

Celui-ci impatienté, lui asséna sur la tête un coup de canne plombée qui l'étendit évanoui à ses pieds.

Ce n'est pas tout : à peine la victime fut-elle revenue à elle, que le sergent la fit transporter en prison et déposa une plainte. Le pauvre disciplinaire fut traduit devant un conseil de guerre, et condamné aux travaux publics, comme atteint et convaincu de refus d'obéissance.

Le citoyen qui nous dénonce ces faits, nous dit qu'il obéit à une promesse sacrée qu'il a faite avant de retourner en France.

Nous sommes heureux de pouvoir nous associer à son œuvre.

—

Un sergent nous écrit une lettre qui nous est précieuse, car elle répond à des insinuations dont nous avons été l'objet.

On a dit que l'armée était indifférente à la campagne que nous accomplissons *en sa faveur*. Cela est faux, et à défaut d'autres preuves, et elles abondent, la lettre que le sergent X... veut bien nous adresser suffirait pour nous rassurer. L'armée comprend et apprécie notre œuvre, et qui plus est, elle s'y associe autant que cela lui est possible.

Voici quelques passages de cette lettre :

Citoyen,

Malgré l'interdiction jetée dans les casernes sur votre courageux journal, j'en ai pu lire cependant quelques numéros. J'applaudis à vos tentatives, et je m'y associe autant qu'il m'est possible.

Et plus loin :

L'armée se compose d'hommes, et non de machines; et les soldats sont assez intelligents pour distinguer le bon du mauvais parti.

La lettre se termine ainsi :

Et ces sentiments, veuillez en être convaincu, ne me sont point particuliers. J'exprime ici les vœux et les protestations de mes camarades, de presque tout mon corps.

Nous recommandons la lecture de cette lettre à quelques uns de nos confrères qui supposent gratuitement, que l'armée reste en dehors du mouvement libéral auquel la nation tout entière prend part.

—

L'une des peines les plus cruelles infligées aux soldats est le peloton de punition. Voici en quoi consiste cette peine :

En hiver, le matin, de 7 à 9 heures, le soir de 2 à 4 heures, rester à l'ombre, deux heures durant, sans autre mouvement que ceux que commande le sergent préposé à la surveillance. Si la neige couvre le sol, c'est une raison de plus; les pieds glacés, les bras transis, grelottant, les malheureux demeurent quand même sur place, dans l'immobilité la plus absolue.

L'été, c'est le contraire, être exposé au grand soleil et contraint à courir au pas gymnastique pendant un temps égal.

Et cela pour la moindre infraction à la discipline ou à la consigne. Ne se croirait-on pas transporté au moyen âge ; et dans la Russie dont les usages impitoyables nous épouvantent et nous repoussent, a-t-on des exemples d'une telle barbarie?

Un ancien caporal nous raconte que, il y a peu de temps encore, étant en garnison à Toulouse, il fut frappé de cette punition. C'était en décembre. Le froid était intense ; il lui fallait se tenir debout, sans pitié. On leur commandait une charge en douze temps qu'il faisait exécuter *en quarante-cinq minutes*, et il y avait cinq centimètres de neige. Les malheureux pleuraient de rage. Peu importa c'était l'ordre.

Ne pourrait-on pas cependant commander à des hommes libres sans avoir recours à de pareils moyens de répression.

L'empereur a dit que l'armée était « l'élite de la nation. » Pourquoi soumet-on *l'élite de la nation* à la torture, puisque la torture est abolie depuis quatre-vingts ans en France ?

Qu'on nous le dise.

—

Un de nos correspondants nous fait remarquer que tous les officiers et soldats retraités avant juin 1856, ont une pension bien inférieure aux retraités depuis cette époque. Pourquoi donner plus à l'un qu'à l'autre?

Il est vrai que l'on donne, depuis deux ou trois ans, une subvention aux anciens militaires ; mais pourquoi agir ainsi, et les laisser à la merci de l'administration, au lieu de régulariser leur position et de les traiter sur le même pied que les nouveaux. Ils ont tous les mêmes droits ; la loi ne devrait pas établir de différence entre eux.

—

Le Rappel raconte la lamentable odyssée des deux malheureux soldats envoyés en Afrique comme coupables d'avoir assisté à une réunion publique.

Ils ont voyagé de brigade en brigade jusqu'à Marseille, puis on les a embarqués pour l'Afrique, et enfin on les a conduits à Sétif, où ils sont soumis au dur régime des compagnies de discipline.

Nos lecteurs savent dès aujourd'hui ce qu'est ce régime, aussi nous n'insistons pas.

Privés de toute nouvelle de France, ces deux pauvres malheureuses victimes de l'arbitraire, ignoraient la sollicitude dont elles étaient l'objet. C'est seulement après trois mois de retard qu'elles reçurent la lettre chargée destinée à leur apprendre le résultat de la souscription ouverte pour les libérer du service.

Mais ces braves militaires ne savaient pas lire, et après bien des hésitations ils montrèrent la bien heureuse lettre à un de leurs camarades qui leur en apprit le contenu.

Ils firent les démarches nécessaires, mais le lieutenant-colonel leur répondit que le ministre de la guerre avait envoyé *le refus de les laisser remplacer*.

Ainsi ces deux malheureux soldats sont condamnés à rester au service. M. Lebœuf, ministre de la guerre, tient à ne pas lâcher sa proie. Il veut qu'il soit bien constaté, aux yeux de l'armée de Paris, qu'il est implacable dans sa vengeance, et que tout soldat, suspect des sentiments démocratiques, sera traité par lui avec la même rigueur implacable.

Pendant que le général donne l'exemple d'une pareille exagération, ces deux soldats, Collette et Dufour adressent au *Rappel* une lettre touchante empreinte des sentiments les plus élevés.

Quel contraste !

Collette, qui doit quitter le service au mois d'avril, refuse la somme dont il ne peut se servir, et Dufour, qui a encore deux ans à faire, demande qu'on vienne au secours de sa vieille mère dont il est le seul soutien.

La Commission de la souscription s'est déjà réunie; elle a envoyé à Collette la somme nécessaire à ses frais de retour, et elle fera remettre 50 fr. par mois à la vieille mère de Dufour. La commission, dans une réunion subséquente, décidera de l'emploi qu'il convient de donner au reliquat de la souscription.

Que M. le ministre de la guerre soit heureux, ses deux victimes ne lui échappent pas encore, et il conserve le droit précieux de les faire souffrir. Mais que dirait M. le ministre Lebœuf, si le soldat Dufour venait à mourir avant sa libération du service, victime du climat et du régime qu'il doit subir. Quels ne devraient pas être ses remords.

Pour rien au monde nous ne voudrions accepter une pareille responsabilité. Décidément M. le général Lebœuf est un homme bien courageux.

A. DE FONVIELLE.

Monsieur,

Votre numéro du 24 courant contient une lettre signée Bénier, qui se dit avoir été sergent-major au 36e de ligne, en 1863, alors que le régiment était en Corse.

Je vous dirai, monsieur qu'ayant servi pendant 14 ans au dit régiment je n'ai pas souvenance d'avoir eu pour collègue en 1863 alors que j'étais moi même sergent-major, un nommé Bénier.

Quant au fait qui fait l'objet de sa lettre, qu'il soit vrai ou faux bien que je l'ignore, je n'ai pas à m'en préoccuper. Je tiens seulement à protester contre l'allégation de M. Bénier qui s'honore du titre de sergent-major qu'il n'avait pas au 36e de ligne en 1863.

J'espère, Monsieur, que vous voudrez bien insérer ma lettre dans votre journal

Veuillez agréer, etc.

FERDINAND LACHAU
Ex-sergent-major au 36e de ligne.

Toulon, 25 janvier 1870.

Meeting d'indignation contre l'assassinat de Victor Noir

Avant-hier, 26 janvier, a eu lieu à Cleveland-Hall, Fidzrag-squar, un meeting en l'honneur de Victor Noir, manant, que S. A. I. Pierre Bonaparte a *daigné* assassiner.

Organisé par la société républicaine, la branche française de l'Internationale, et avec le concours de la société républicaine allemande la « Teutonia, » ce meeting a de nouveau affirmé le principe de solidarité qui relie la démocratie européenne. La vaste salle, remplie tout entière par des Français, des Allemands, des Anglais, des Italiens, des Espagnols et autres, en a fait preuve. Je voudrais que nos frères de France aient été témoins de l'enthousiasme dont l'entrée successive des drapeaux rouges français, anglais et allemands a été saluée. Cet enthousiasme atteignait son comble à la vue du drapeau de la République universelle (future) se déployant fièrement au-dessus des autres. A neuf heures, le citoyen Besson, président, ouvre la séance par un discours chaleureux et donne lecture des lettres d'adhésion envoyées par les citoyens Félix Pyat, Louis Blanc, Gromier et Alavoine, et qui sont vivement applaudies. Les citoyens Mouraille, Jourdain, Weber, Le Lubez, Denempont et Kaufmann prennent successivement la parole en plusieurs langues, flétrissent en termes énergiques, non-seulement l'assassinat commis par le prince Bonaparte sur Victor Noir et la honteuse attitude dans cette affaire de la servile presse anglaise, mais tracent toute l'histoire sinistre de la dynastie napoléonienne, en font ressortir la funeste influence sur toute l'Europe, et lorsqu'à onze heures et demie le dernier orateur clôt son discours par le vers célèbre d'Auguste Barbier, un immense cri de malédiction contre . . . . . ébranle la salle tout entière.

Les cris de : « Vive la République universelle, vive Rochefort, » et le chant de la *Marseillaise* ont terminé cette réunion mémorable, où des citoyens de toutes nationalités ont tenu à honneur de fraterniser dans un amour commun, mais aussi dans une haine commune, et dont l'intensité peut donner à réfléchir à ceux qui croient pouvoir raffermir un édifice croulant par des replâtrages constitutionnels.

Le cri de malédiction, poussé avant-hier à Londres, se répercutera au loin et trouvera écho, et l'écho répondra : « Vive la République universelle et sociale. »

KAUFMANN.

BULLETIN DU TRAVAIL

Les ouvriers de la Ciotat à leurs patrons.

Un groupe d'ouvriers français, dit le *Rappel de la Provence* de la Ciotat, a fait parvenir la lettre suivante à MM. les directeurs des chantiers de la Ciotat, relativement aux préjudices que leur causent les faveurs accordées aux piémontais :

Messieurs les directeurs,

« Vous daignerez permettre, sans doute, à un groupe d'ouvriers sous vos ordres de vous signaler les préjudices graves qu'ils éprouvent, depuis longtemps, dans leurs intérêts les plus légitimes par suite de la concurrence des étrangers connus sous le nom de piémontais.

Les ouvriers français sont loin de vouloir s'opposer à ce que les travailleurs d'autres nations puissent gagner honorablement leur pain sur le sol de la patrie française ; mais il semble juste et nécessaire que la préférence ne soit pas donnée à ces mêmes étrangers dans des proportions qui réduisent les Français à ne figurer que pour un tiers à peine sur un effectif de quatre mille hommes.

Les ouvriers nationaux ne peuvent se faire illusion sur le but que l'on veut atteindre à leurs dépens, la baisse des prix! La *petite journée* est ce qui nous préoccupe, et il faut un cas exceptionnel, un cas d'urgence imprévu, pour qu'un Français se présentant dans vos ateliers y obtienne la faveur d'être admis, tandis que tout piémontais est accepté, pour ne pas dire enrôlé par provision !

Trop de preuves pourraient être fournies par les ouvriers français sur le fait que nous avons la douleur une nécessité de soumettre à votre attention.

Ce procédé désastreux pour nous s'applique, d'ailleurs, aux ouvriers de toutes les catégories.

C'est pourquoi nous croyons nécessaire de vous informer que nous avons pris, vu les conditions impossibles qui nous sont faites, la résolution suivante :

Nous essayerons d'arrêter les suites du mal qui provoque nos trop justes réclamations par un moyen dont la loyauté et la modération ne sauraient être mises en doute par vous-mêmes!

Nous chargerons d'abord les sociétés ouvrières coopératives des diverses catégories et corporations, relatives aux travaux de marine et constituées en chambres syndicales, de vous faire connaître leurs adresses, de telle sorte que vous soyez à même de vous renseigner, sans peine et sans perte de temps, sur les ouvriers français dont vous avez besoin.

Nous n'avons pas attendu jusqu'à ce jour pour comprendre que l'état d'isolement où nous avons vécu jusqu'à présent, à La Ciotat, est la cause unique de notre détresse et du dédain systématique dont nous sommes l'objet. Il est temps que nous revenions de cette négligence si fatale à nos légitimes intérêts. Nous ferons appel à la discussion régulière et sérieuse. Nous y sommes invités par les heureux résultats obtenus dans les grands centres, grâce aux rapports directs des travailleurs avec les sociétés coopératives! Les réunions publiques ne nous seront pas moins utiles; c'est là, en effet, que doivent s'agiter les questions de droit, de travail, et de loyale concurrence;

La lumière ne peut jaillir que du choc des opinions soumises à l'épreuve de débats réguliers. C'est à ce titre qu'il nous importe de faire juger publiquement si le monopole doit se perpétuer et se fortifier au détriment des pères de famille, ouvriers français et à l'aide d'une partialité organisée sur la base d'une concurrence étrangère!

Nous aimons à espérer que nos trop justes réclamations seront, de votre part, l'objet d'un accueil favorable, et dicté par une saine appréciation de la vérité.

En attendant, nous avons l'honneur de vous présenter nos salutations empressées. »

(*Suivent les signatures.*)

—

Chambre syndicale des ouvriers selliers.

Des ouvriers selliers composant la chambre syndicale de leur corporation ont tenu ces jours derniers une séance des plus intéressantes par l'importance des questions qui y ont été traitées comme par le talent et le bon sens pratique des orateurs qui s'y sont fait entendre.

Après la lecture du procès verbal de la réunion précédente, le citoyen Danthier, élu président, a pris la parole et a présenté sur la nature et le but des chambres syndicales des considérations pleines de justesse que nous croyons utiles de résumer en quelques mots.

« Les Chambres syndicales ouvrières, a dit l'orateur, ne doivent pas avoir de président, afin que l'assemblée générale, toujours maîtresse d'elle-même, puisse, si elle le juge convenable, charger chacun de ses membres, à tour de rôle, du soin de diriger ses travaux. Ce procédé force, en quelque sorte, tous les sociétaires de s'initier à la gestion des affaires générales, et par suite les habitue à l'administration de leurs propres intérêts. Notre entreprise est difficile, mais nous pouvons la mener au succès, si nous le voulons bien. Soyons unis, aidons-nous les uns les autres, et nous triompherons de tous les obstacles que nous ne manqueront certainement pas de semer sur nos pas. Sans doute, la loi peut ordonner la dissolution de notre œuvre, mais les caisses et les chambres syndicales des patrons sont favorisées par le pouvoir; pourquoi les nôtres ne pourraient-elles au moins être tolérées? Les décisions des chambres patronales ont presque force de loi devant les tribunaux de commerce, les nôtres ne pourraient-elles au moins être admises à titre d'arbitrage aux conseils des prud'hommes? N'est-il pas inscrit en tête de notre constitution que tous les citoyens sont égaux devant la loi? Un vieux proverbe dit que l'union c'est la force; unissons-nous donc, serrons nos rangs et nous atteindrons le but! »

Les citoyens Mercier, Cheron, Delon, Voirin, Gatimel, Schmidt et Moreau, prirent ensuite la parole sur certaines mesures d'ordre et certaines clauses statutaires ; puis fut nommée une commission chargée de la révision du règlement et composée des citoyens Chéron, Mercier, Fouzerot, Voirin, Simonot, Daver, Chauquereau, Beaufils, Lélaisie, Coupart, Mahé, Losau, Dauthier, Ravaud et Pipet.

Ces élections terminées, le citoyen Lemaître aîné demanda l'autorisation de formuler quelques propositions dans l'intérêt général de la Société.

« En 1867, dit-il, un grand nombre d'ouvriers de diverses professions se réunissent pour choisir chacun dans son industrie respective des délégués aptes à juger la valeur des produits de leur métier. Non seulement ces délégués étaient chargés par leurs camarades de faire un rapport sur la question matérielle des objets exposés, mais encore d'exposer comme nos pères en 89, les vœux et besoins de la nombreuse classe dite des prolétaires. On sait combien cette tâche fut remplie avec conscience et dévouement par ceux qui en furent chargés. Un mouvement social considérable a suivi cette grande manifestation populaire. Aujourd'hui tous les travailleurs intelligents sont à l'œuvre et l'on peut dire que le jour de la rédemption est proche. Nos sociétés coopératives hâteront de beaucoup l'heure de la délivrance. Par elles la collectivité sera partout substituée à l'individualité; de la collectivité naîtra la solidarité et de la solidarité, la fraternité. Et alors, amis, il n'y aura plus ni exploiteurs ni exploités mais seulement des citoyens vivants d'après les lois de la nature qui consiste à ce que chacun produise selon ses forces et ses facultés pour avoir droit de consommer selon ses désirs et ses besoins. »

En terminant, l'orateur a demandé que les rapports des délégués malletiers et coffretiers fussent distribués aux ayants-droit dans une prochaine réunion, et que cette distribution, ainsi qu'une importante proposition concernant la bibliothèque de la chambre syndicale, fut portée à l'ordre du jour.

Après diverses observations sans importance, la séance a été levée.

—

L'Union des limonadiers et restaurateurs de Paris.

La société de l'Union des limonadiers et restaurateurs de Paris a tenu dernièrement son assemblée générale

Les garçons de café ont créé cette Société en vue de s'affranchir des nombreux abus dont les bureaux de placement les rendent victimes, en exerçant sur eux un monopole arbitraire et exorbitant

Le rapport du trésorier a constaté l'accroissement rapide des sociétaires et les résultats les plus satisfaisants des secours en travail, but essentiel de cette institution philanthropique.

Le secrétaire a ensuite présenté sur le principe d'association des considérations très remarquables.

« Une des causes, a-t-il dit, peut être la plus puissante, de l'indifférence des masses devant un progrès matériel ou moral, c'est l'ignorance.

« Au milieu de ces grandes cités dont nous sommes si fiers, on peut mourir de maladie, de faim ou de froid sans secours et pourtant entouré d'approvisionnements plus que suffisant de vivres et de combustibles.

« Pourquoi?

« Parce que l'individu, dans notre civilisation, est isolé, beaucoup plus isolé que dans les tribus sauvages des déserts

« L'association basée sur le principe de la solidarité est la seule solution pacifique et certaine du problème de la misère.

« Les sociétés de secours de toutes sortes que nous voyons fonctionner parmi les travailleurs ne sont que le prélude d'une immense organisation d'assurances mutuelles qui, un jour, répondra à tous les malheurs de la vie et rendra solidaires tous les citoyens de l'univers.

« Le principe d'association est encore au berceau ; il lui faut pour qu'il se développe, tout notre dévouement, toute notre sollicitude, toute notre activité toute notre persévérance: il nous le rendra au centuple tout ce que nous aurons fait pour lui

« Debout donc tous et associons-nous. »

Le président de l'assemblée dit ensuite qu'il est heureux de signaler à la société un trait de probité accompli par un de ses membres le citoyen Eugène Berthelier, employé au café de l'Epoque, boulevard Sébastopol, qui a trouvé 9,150 fr. en billets de banque et une valeur de 1,200 fr. qu'il s'est empressé de remettre au comptoir.

En terminant, l'assemblée décide que le quatrième bal de la société l'Union, aura lieu mercredi 9 février prochain, à la salle Valentino.

A. VERDURE.

Salle Molière

Conférence du vendredi 28 Janvier.

SHAKESPEARE.

A huit heures l'entrée de la salle est inabordable. Depuis longtemps déjà le passage Molière est plein. On circule à peine, rue St-Martin et rue Quincampoix. Bien entendu, la police a déployé ses forces. De nombreux agents stationnent en regardant cette foule narquoise et calme qui grossit à chaque instant.

Nous parvenons cependant à entrer. La salle est comble. Plus de dix mille personnes sont restées dehors. Beaucoup de femmes dans l'auditoire.

Le citoyen Flourens entre et est salué des cris de : Vive Flourens ! vive Rochefort !

L'impatience est telle qu'on se décide à constituer un bureau et à ouvrir la séance. L'assemblée donne la présidence au citoyen Gustave Flourens avec les citoyens May, et Falect pour assesseurs.

Le citoyen Flourens déclare accepter provisoirement et « à condition qu'il cédera la présidence à son cher ami H. Rochefort, aussitôt qu'il arrivera. » — Bravos !

Le citoyen Mathorel commence par étudier l'époque à laquelle a vécu Shakespeare, mais on l'écoute à peine : on attend Rochefort...

Tout à coup on crie : le voilà ! *Vive Rochefort* ! Toute la salle est debout, toutes les voix acclament, toutes les mains applaudissent.

Dès que Rochefort paraît au bureau, le citoyen Flourens se lève. A ce moment le silence se rétablit; tous les yeux sont tournés vers la tribune. On attend. Alors au milieu des applaudissements frénétiques et des bravos de toute la salle, les deux amis s'embrassent. Les cris de vive Rochefort, vive Flourens éclatent. On entendait de la rue et on répondait par des vivats aux acclamations de la salle.

Rochefort d'une voix émue, remercie les assistants de cet accueil sympathique : « Je sais, dit-il, que ce n'est pas moi, mais le principe que je représente à vos yeux, le principe de la fraternité démocratique que vous applaudissez. » Ces simples paroles soulèvent un nouvel enthousiasme. Le calme se rétablit cependant. Rochefort prend la présidence et la parole est continuée au citoyen Mathorel.

Le citoyen Mathorel après quelques considérations générales aborde l'étude des trois principales tragédies de Shakespeare, *Macbeth, Hamlet, le Roi Lear*.

Macbeth traîne avec lui, il porte dans son cerveau le spectre, le remords ! La tache sanglante ne s'effacera pas des doigts de lady Macbeth, elle est sous la peau, en elle-même. « Il fallait un prodige pour le punir, Macbeth; eh bien ! quand on a commis des forfaits contre nature, la nature se soulève, et elle s'est soulevée. »

Hamlet, c'est l'homme inconscient de son devoir, qu'une révélation soudaine rappelle à la notion du juste et du droit.

« Il a vingt ans, et depuis vingt ans il ne savait pas. » (Applaudissements.) Et le voilà qui devient presque bon. « Joue-t-il la folie? ou se trouve-t-il dans la position de tant d'hommes qui ne savent pas si l'erreur du passé ne les rend pas incapables de servir la justice dans l'avenir? Il meurt après avoir puni. N'y a-t-il pas des hommes auxquels ce rôle est réservé, de venger l'humanité, et de ne pas voir la justice, parce qu'ils l'ont méconnue. »

Le roi Lear... Ici, nous nous bornons à la péroraison. Qui ne connaît le roi Lear?

« Shakespeare aurait pu regarder de l'autre côté du détroit. Avec la prescience de son génie, il aurait vu là aussi un vieillard qui avait trois filles. Goneril le flatte, Régane le vante; il donne à l'une la royauté, à l'autre l'empire. Sa troisième, Cordélia, ne sait que lui dire : « Je t'aime parce que je t'aime, » et il la bannit. Change ton dénouement, Shakespeare ! Cordélia, c'est la liberté, le vieux souverain, c'est le peuple. Et maintenant que nous avons retrouvé Cordélia, c'est-à-dire la liberté, nous le jurons, elle ne mourra plus. » (Applaudissements.)

La parole est au citoyen Gustave Flourens.

Le citoyen Flourens intéresse vivement l'auditoire par le récit piquant de la vie de Shakespeare.

Il montre le pauvre faiseur de sonnets gardant les chevaux aux portes des théâtres pour quelques farthings, puis abordant la scène et devenant acteur.

Mais quel acteur ! Et quels rôles ! Il fait la lune, il joue la muraille ! Il finit pourtant par sortir de cette misère. La flamme du génie qui l'échauffait intérieurement finit par éclater.

Les envieux se lèvent alors. Mais Elisabeth « la vierge d'occident » protégeait les lettres... comme les princes savent les protéger.

Protection bien parcimonieuse; la vierge avait bien d'autres choses en tête et bien d'autres dépenses à payer.

L'orateur aborde ensuite le théâtre et ressuscite heureusement quelques types, Caliban, Falstaff.... Il se fait surtout applaudir quand il met en lumière les côtés saillants, excentriques du maître. Il cite avec un rare bonheur d'expressions la scène où un mari, pour se venger, asperge le galantin qui monte à l'échelle de soie, il rappelle aussi l'image à la fois impudique et grandiose par laquelle Shakespeare peint la nuit s'accroupissant sur la terre.

A mesure qu'il avance dans son étude passionnée, Flourens s'anime. Les cœurs comme le sien ne se frottent pas impunément à Shakespeare.

Il termine au milieu des applaudissements. Notons son dernier mot : « Les rois !... dit-il, les rois dont la foule imbécile considère le front brillant, la couronne dorée, et qui laissent toujours derrière eux une traînée de sang ! » Les bravos soulevés par cette péroraison se sont prolongés pendant plusieurs minutes.

La foule était nombreuse dans les rues voisines. M. Rochefort à sa sortie a été accueilli par les plus vives acclamations.

HUMBERT.

Communications ouvrières

Réunion des dessinateurs industriels, rue Rochechouart, 7, café des Deux Mondes, le vendredi 28 janvier, à huit heures précises du soir, pour la formation d'une chambre syndicale.

On trouvera des lettres d'admission chez M. Pottier, 29, rue du Sentier.

—

La chambre syndicale des ouvriers boulangers prévient les adhérents qu'à partir du lundi 31 janvier, conformément à l'art. 19 des statuts deux de ses membres se tiendront au siége social, chez M. Graudjean rue aux Ours, 32, tous les jours de huit à onze heures du matin, pour remettre les livrets, recevoir les cotisations et donner les renseignements.

Le secrétaire,
EUGÈNE ESTIOULE.

—

Dimanche, 30 janvier 1870, réunion des adhérents à la Société de production des ouvriers ébénistes et tapissiers, 106, rue du Chemin-Vert, à deux heures de l'après-midi.

Ordre du jour : Discussion des statuts; constitution de la Société.

—

A messieurs les ouvriers feuillagistes, fleuristes et plumassiers

Chers collègues.

Le conseil de la Chambre syndicale a l'honneur de vous prévenir qu'une assemblée générale aura lieu le mercredi 2 février, de huit à onze heures du soir, au café des Halles Central, 18, rue Saint Denis.

Le nouveau bureau nommé à la réunion du 19 décembre dernier, donnera l'exposé de ses travaux jusqu'à ce jour et ceux projetés pour arriver à l'application à bref délai des améliorations proposées par le dernier rapport.

La corporation doit parfaitement comprendre que nous avons besoin de son concours plus assidu, et que plus nous serons nombreux plus le but à atteindre sera facile et certain.

Dans cette conviction, nous comptons sur vous

Ordre du jour : Lecture du procès-verbal de la réunion du 19 décembre 1869; exposé général de la situation de la Chambre syndicale; discussion du rapport.

Pour le conseil : le secrétaire,
NARCISSE BLANVILLEIM

Nota — Tout ouvrier ou ouvrière faisant partie de la profession peut assister à la réunion.

S. DEREURE.

Réunions publiques

SALLE MOLIÈRE
159, rue Saint-Martin.

Mardi 1 et mercredi 2 février, à huit heures, conférence sur Libre échange et Protection.

—

24, passage du Génie, faubourg Saint-Antoine.

Dimanche, 30 courant, à deux heures après midi MM. Henri Rochefort, député, et Millière feront une conférence sur les Impôts dans la commune sociale. Entrée, 25 centimes au profit des condamnés politiques.

—

ANCIENNE SALLE RAGACHE
61, rue Lecourbe (Paris-Vaugirard).

Dimanche, 30 courant, à deux heures, conférence sur le Travail.

—

GRAND ORIENT DE FRANCE
16, rue Cadet.

Dimanche, 30 courant, à deux heures, conférence par M. Edouard Laboulaye, de l'Institut, sur les Ecoles américaines, au bénéfice de la Société pour l'Instruction élémentaire. Cette conférence sera présidée par M. Gustave Francolin. On peut se procurer des billets au siége de la Société, 1 bis, rue Hautefeuille, et 16, rue Cadet.

—

FOLIES - BERGÈRE
32, rue Richer.

Dimanche, 30 courant, à une heure et demie, conférence sur les Transformations de l'Esprit

français, par M. Alphonse Esquiros, député. M. Jules Simon présidera la séance.

ÉCOLE CENTRALE

5, rue de Thorigny.

Dimanche, 30 courant, à une heure et demie, double conférence gratuite. M. Hudelo fera l'étude des météores électriques et lumineux. M. Albert Leroy continuera l'étude des Écrivains politiques du seizième siècle.

ALCAZAR

Dimanche, 30 courant, vingt et unième conférence publique sur les Colonies au point de vue des traités de commerce et de la marine marchande, à deux heures. MM. Ménier, de la *Liberté coloniale*; Simonin, de la *Liberté*; Guérin de l'*Opinion nationale*; Pelletan et Cogné, colons; sont inscrits comme orateurs. On peut se faire inscrire 8, boulevard Montmartre, à la Liberté coloniale. La salle sera chauffée.

SALLE DES CONFÉRENCES

39, boulevard des Capucines.

Dimanche, 30 courant, à deux heures et demie, conférence sur l'Émancipation de la Femme, par madame Olympe Audouard.

SALLE DE LA MARSEILLAISE

51, rue de Flandre.

Mardi, 1 février, à huit heures, conférence sur l'Égalité des conditions sociales, par le citoyen Millière, présidée par Henri Rochefort, député. Prix d'entrée, 25 centimes au profit de l'association des ouvriers canevassiers.

Le banquet de solidarité sociale organisé par le citoyen Jules Allix, pour le dimanche 6 février prochain, au Salon des familles, avenue Saint-Mandé, a pour but de grouper les familles et d'établir entre elles des relations de sympathie sociale et de plaisir. C'est une fête de famille démocratique. On y dînera et l'on y dansera. Il reste vingt cartes à la disposition de la *Marseillaise*. Prix : 3 fr. 50; les enfants au-dessous de douze ans, 1 fr. 50.

ENTERREMENT CIVIL

Aujourd'hui, 30 janvier, à dix heures précises, enterrement civil de Servilie Ozeré, décédée le 29 janvier 1870, rue Lemercier, 67, Batignolles-Paris.

S. DEREURE.

Aux commerçants de Paris

Une mère de famille est venue hier, nous supplier d'invoquer, dans la *Marseillaise*, la charité des commerçants en faveur des femmes sans ouvrage.

Sans phrase, aussi simplement que possible, nous répétons les faits qu'elle nous a signalés.

Cette mère n'a d'autres ressources que son travail. Or, depuis six semaines et plus, elle a visité, les uns après les autres, tous les magasins de Paris, les maisons de confections de toute nature, les chemisiers, les maisons de lingerie, etc., etc. Elle a sollicité comme une grâce la besogne la plus faiblement rétribuée, des blouses, des sacs de toile, tout ce dont les autres ouvrières ne voudraient point.

Ses démarches ont été inutiles.

Avant le 1er janvier, on l'éconduisait sous prétexte de morte-saison. Alors, pressée par le besoin, désespérée, elle a offert de travailler à n'importe quel prix. Elle a demandé à genoux qu'on lui fournît la possibilité de gagner *vingt sous par jour*, juste l'indispensable pour payer le pain de la maisonnée.

— Pouvez-vous, lui a-t-on répondu, nous fabriquer des chemises à *trois sous pièce*?

— Je n'y gagnerais point seulement mon fil.

— Tant pis pour vous! en province, dans les ateliers de charité, dans les couvents, dans les prisons, nous trouvons des ouvrières à ce prix!

Et dire que cela est vrai!

Aujourd'hui, les patrons objectent « qu'ils ne font rien; que le commerce ne marche point; qu'ils ne veulent point se risquer... qu'ils attendent... »

— Mais moi, je ne puis pas attendre, disait cette femme avec des larmes plein la voix. Et il en est, autour de nous, au moins dix mille comme moi qui voient la misère, la mort venir pas à pas! Depuis les premiers jours de décembre, j'ai vécu de crédit sur l'ouvrage que j'espérais obtenir: on me sait honnête, et on avait confiance. Je n'ose plus maintenant user de ce crédit, ne pouvant désormais compter sur rien. Ce serait tromper, voler les bonnes gens qui m'ont aidée. Tenez! il ne me reste absolument que les habits qui sont sur mon dos. La peine que je prends pour les maintenir propres est inimaginable. On ne peut pas, vous le savez bien, se présenter en guenilles dans les magasins; les portes se ferment vite sur les mal vêtus. Tout à l'heure, je vais être contrainte de vendre ces dernières loques, et il me faudra donc aller nue???

Les pleurs, les cris, la douleur déchirante, les terreurs de cette femme, nous renonçons à les peindre.

Mais nous nous souvenons que cette affamée n'est point seule ainsi désolée, que dix mille femmes, vingt mille peut-être, subissent à cette heure la même épouvantable position.

Nous venons donc adresser un suprême appel aux commerçants de Paris :

Les hommes? ils sauront attendre! ils se serreront le ventre jusqu'à ce que la faim les tue; et ils tomberont courageusement, n'en doutez pas! nous les avons vus à l'heure de la faim!

Mais les femmes? mais les enfants?

Au nom de l'humanité, au nom de la charité! au nom de vos femmes et de vos enfants!!

Donnez du travail à ces malheureuses!

G. PUISSANT.

Les collégiens et l'empire.

Honteux de leurs déconvenues successives, irrités de voir les hommes répondre par le mépris seul à leurs sottes provocations, voilà qu'ils se mettent à présent à traquer les enfants.

Disons, du reste, qu'ils sont dignement secondés dans cette noble besogne par les gens auxquels ils ont livré la direction de leurs lycées.

Nul n'ignore que, entre les plus plats courtisans du régime actuel, les universitaires se distinguent par le raffinement de leur dévouement.

Dans tous les lycées de Paris et de province, les élèves avaient été frappés douloureusement par l'assassinat de Victor Noir. Ce meurtre d'un jeune homme de vingt ans, c'était une menace directe à la jeunesse française, et la balle d'Auteuil leur avait à tous effleuré le cœur.

Ne pouvant prendre ouvertement parti pour la victime du Bonaparte, ils voulaient donner une marque de sympathie à sa mémoire. Dans les colléges de Strasbourg, Douai, Amiens, Montpellier, Lille, etc..., les élèves avaient souscrit pour le monument de notre ami.

Les proviseurs ont vu là l'occasion de témoigner de leur attachement spécial à l'empire; et, sans avertissement préalable, au pied levé, ils ont chassé les organisateurs de ces souscripsions, mieux que cela, ceux qui étaient *soupçonnés* de les avoir organisées.

Et, comme de juste, ils ont empoché les cotisations.

Bien joué, mais vous aurez beau faire, tous ces enfants-là, c'est de la graine de républicains; et, vous le savez, cette plante-là, plus on la coupe, plus elle repousse.

G. PUISSANT.

M. NOGENT SAINT-LAURENS

On a dit que cet individu devait défendre l'assassin Bonaparte. Puis ce bruit a été démenti.

Nous savons tous ce que valent les démentis officiels.

Occupons-nous donc aujourd'hui de Me Nogent Saint-Laurens.

En 1840, il avait vingt-six ans, il fut chargé d'office de la défense du lieutenant-colonel Laborde, impliqué dans l'affaire de Boulogne.

Nogent transporta le débat du terrain judiciaire sur le terrain politique et sur celui de la discipline militaire.

Accouplement singulier: la politique et la discipline militaire!

A ceux qui nous reprocheront de paraître étonné lorsqu'on veut faire de la politique dans un procès, répondons de suite que si rien ne nous paraît non-seulement plus légitime, mais même plus indispensable en thèse générale, autant dans l'espèce une semblable prétention nous semble inouïe.

Comparer le « débarquement ridicule de Boulogne » à une insurrection, comparer les ivrognes venus d'Angleterre aux soldats d'une idée quelconque, c'est là ce que l'imagination la plus fantasque n'a encore pu inventer.

Nous comprenons l'insurrection légitimiste et l'insurrection républicaine, parce que toutes deux sont faites dans le but de relever un principe: le principe divin dans le premier cas, le principe humain dans le second.

L'un de ces principes est faux, très bien!

Le dix-neuvième siècle repousse l'idée légitimiste en même temps que l'idée de Dieu; rien de mieux!

Mais l'idée bonapartiste, l'idée orléaniste? Qu'est-ce que cela peut bien être?

De plus, si on admet l'intention politique, venir y joindre une question de discipline militaire est absurde.

Et M. Nogent Saint-Laurens ne l'est pas moins lorsqu'il invoque les lois de l'obéissance passive pour obtenir l'indulgence en faveur de son client.

Au moins, en cette circonstance, n'outrageait-il que le bon sens; nous allons le voir, sous le second empire, comprendre d'une façon assez singulière ce qu'on appelle par euphémisme « la défense d'un client. »

Deux fois surtout, lors de la défense de Verger d'abord, lors de celle de Pieri ensuite, il montra combien il était agréable pour le ministère public de n'avoir à se débattre que contre un semblable défenseur.

Pour Verger, inculpé d'avoir frappé M. Sibour, archevêque de Paris, l'homme qui *te deumait* après le 2 Décembre, il commence par faire l'éloge de « la pauvre et douce victime. »

Il déclare que « la défense viendra d'abord s'unir à l'accusation. »

Nous connaissons ce procédé du barreau. Il est familier à beaucoup d'avocats; mais il n'ont pas l'habitude de le faire savoir aussi clairement.

Pourquoi M. Nogent Saint-Laurens n'empruntait-il pas à Me Favre les procédés de compérage dont ce dernier s'était si heureusement servi dans la défense du citoyen Bratiano, lors de l'affaire de l'Opéra-Comique.

M. Favre aussi s'unissait à l'accusation: mais au moins il ne le déclarait pas si hautement.

Vous n'avez pas suffisamment étudié l'art des défenses-réquisitoires, et vous mettez trop vite les pieds dans le plat, M. Nogent Saint-Laurent.

Il était trop au-dessous d'un tel personnage de faire remarquer que dans un procès où l'état mental de l'accusé devait jouer le principal rôle, quatorze jours d'intervalle entre l'acte et le jugement étaient une limite un peu courte.

Une enquête faite par le savant (?) médecin de Ham, l'illustre docteur Conneau, paraissait bien suffisante à l'ami de ce docteur impérial.

Nous ne citons ce fait que pour montrer le caractère de l'homme.

Arrivons immédiatement à la défense de Pieri.

Là encore il était désigné d'office.

Pour cette fois au moins il s'agissait d'un procès purement politique. Il est incontestable que la tentative d'Orsini et de son ami n'avait pas été faite dans un but d'intérêt personnel.

Aussi, contrairement à ce qu'il avait fait devant la Cour des pairs, pour le colonel Laborde, le sieur Nogent se garde-t-il d'aborder le terrain politique.

Nous trouvons dans la collection des *Causes Célèbres*, le passage suivant :

« M. Nogent invoque l'excuse de fait: il n'a « tué personne! Mais chacune des paroles du « défenseur découvre l'accusé, et on y sent « trop les répulsions de l'avocat, pas assez la « noble passion du plus sacré des ministères, « la *défense d'office*. »

Et le susdit recueil ajoute que le président Delangle, Delangle lui-même, a été moins dur pour Pieri que son défenseur.

Notons que le caractère réactionnaire de cette publication ne laisse aucun doute sur la réalité de ce qu'elle avance sur ce fait.

C'est elle qui dans cette cause même (attentat du 14 janvier) déclare que l'assassinat politique est le plus odieux de tous les crimes, alors que dans l'exposé préliminaire de l'affaire Corday, elle applique à l'accusée le mot de Lamartine « ange de l'assassinat, » et déclare que le coup de poignard de cette femme a sauvé l'humanité.

Contre Marat tout est permis, contre Bonaparte, toute tentative de débarras est un crime; fort bien.

Mais ces deux appréciations différentes montrent quelles sont les opinions des rédacteurs de ces compte rendus, et nous pouvons dès lors juger de la valeur des reproches qu'il ne peuvent s'empêcher de faire à un conservateur.

Depuis quelque temps l'avocat a peu plaidé. On l'a récompensé de ses services, en en faisant un candidat officiel dans le Loiret (probablement parce qu'il y est peu connu, étant né à Orange) et en le désignant comme avocat de la maison de l'empereur.

En sa qualité de député, il a été, ce mois-ci même, rapporteur de la commission chargée d'examiner l'autorisation de poursuites contre Rochefort.

Ses conclusions dépassèrent tout ce que jusqu'ici la passion a pu enfanter, nous ne dirons pas d'odieux, mais de grotesque.

Terminer en disant: « Je serai *fier et heureux* si la Chambre autorise ces poursuites, » est vraiment trop beau.

Jules Favre n'avait pas trouvé aussi raide dans son rapport contre Louis Blanc, auquel pourtant on ne pouvait pas reprocher un excès de modération.

En somme, Me Nogent Saint-Laurens est un avocat de quatrième ordre, tout au plus: il ferait mauvais effet, même en province, et lorsqu'il parle au Corps législatif, ses collègues de la droite ont toujours peur de l'entendre lâcher quelque bourde.

S'il défend l'assassin Bonaparte, nous l'entendrons peut-être soutenir que « le prince est le modèle de toutes les vertus. »

Il n'y aurait à cela rien qui pût nous surprendre.

RAOUL RIGAULT.

MM. les souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 courant, sont instamment priés de le renouveler s'ils ne veulent éprouver de retard dans la réception du Journal.

Prière de joindre aux réclamations ou aux demandes de renouvellement la dernière bande imprimée.

Toute demande d'abonnement qui ne sera pas accompagnée de son montant, soit en mandat sur la poste, soit en valeur sur Paris, sera considérée comme non avenue.

LA BOURSE

PARIS, LE 29 JANVIER 1870

	Cours de clôture Hier	Ce soir	Hausse	Baisse
3 0/0	73 90	74 02	.. ..	.. 12
4 1/2	103 80	104 ..	.. 20	.. ..
ACTIONS				
Banque de Fr...	2890 ..	2900 ..	10 ..	.. ..
Nord	1128 75	1133 75	5 ..	.. ..
Orléans	980 ..	980 ..	.. ..	.. ..
Lyon Méditer.	988 75	990	1 25	.. ..
Est	596 25	598 75	2 50	.. ..
Ouest	610 ..	610 ..	.. ..	.. ..
OBLIGATIONS				
Ville de Paris...				
— 1852	1200 ..	300 ..	.. ..	.. ..
— 1855	470 ..	470 ..	.. ..	.. ..
— 1865	526 ..	527 10	1 50	.. ..
— 1869	361 50	362 ..	.. 50	.. ..
Orléans 3 0/0	335 ..	338 25	3 75	.. ..
Méd.-Fus. 3 0/0	334 25	335 ..	.. 75	.. ..
Lyon 3 0/0	343 ..	342 ..	.. ..	1 ..
Est 3 0/0	338 ..	336 ..	.. ..	2 ..
Ouest 3 0/0	333 50	333 50	.. ..	.. ..
Nord 3 0/0	344 ..	345 ..	1 ..	.. ..

Souscription en faveur des Grévistes du Creuzot.

— Quatrième liste —

Zobel, 1 fr. — Un chalonnais, 50 c. — Un ennemi de l'exploitation de chair humaine par les capitaux, 50 c. — Pour son fils qui leur jure une haine éternelle 25 c — Un groupe d'ouvriers selliers qui sauront faire respecter le drapeau de la crapule 2 fr. 50. — Petit, ennemi de l'assassin impérial d'Auteuil, 25 c. — Collecte faite par les ouvriers des magasins des vins de Zoc., à l'entrepôt général des vins, pour soutenir les droits des travailleurs, 5 f. — Adrihalrobom Billard, 1 fr — Auguste et Adolphe, républicains 2 fr — Deux républicains allemands, 1 fr. 50. — Un atelier de selliers républicains 2 fr — Collecte faite à la réunion du boulevard Clichy, 17 fr 5. — Deux jeunes républicains, 70 c. — Un pays à Garibaldi qui proteste contre l'intervention de Rome (ex-grenadier de la garde) 50 c. — Atelier de mécaniciens de la rue Saint-Maur. — Lazare Delorieux, 3 fr. — Barbier, 50 c. — Amand, 50 c — Jules ennemi des casse-tête, 50 c — Eberlin, 25 c. — Rodé, 25 c. — Thomas, 50 c — Lois au, 50 c. — Malherbe, tourneur, 50 c — Grabo, 50 c

Leroux, 25 c. — Butel 25 c — Sicard, 25 c — Poignant, 25 c. — Serrac. 25 c — Barang. 1 fr — Petit Thomas, 25 c. — Rousselle 50 c. — Pagnier, 50 c. — Rotts, 25 c. — Muller Henri, 50 c. — Pierson, 50 c. — Louis, 50 c. — Villaumé, 50 c. — Dubois Morlaisen, 50 c. — Piot, 25 c — Michel, 50 c. — Verchère, 50 c — Bernou 50 c — Delorieux André, 3 fr. 30 c. — Anatole, 1 fr. — Lesenecbal, 50 c. — Lefèbvre Frédéric, 1 fr — Monnot, 50 c. — Bichoff, 25 c — Souriet, 25 c — Delpeau 25 c. — Gazien 50 c. — Malherbe 50 c. — Montardier, ami qui vous rie: courage, l'union fait la force 50 c. — Escoffier, 50 c.

Les ouvriers d'un atelier de mécaniciens rue Saint Ambroise, ennemi de l'arbitraire, solidaires entre eux : Beauroleil, 1 fr. 75 c., Rsage, 1 fr. Compère, 50 c., Favart, 1 fr. Constant, 1 fr., Gilles, 1 fr., Chatrier, 2 fr., Souchet, 1 fr., Schambourg, 1 fr., Chatelain, 1 fr., Bourard, 1 fr., Grandchamp, 1 fr, Millot 1 fr., Yrsin, 1 fr., Brouillet 50 c., André 1 fr., Marin, 50 c. Classe, 50 c, Ducreux 50 c., Joseph, 1 fr.. Savages 1 fr., Antoine, 50 c., Pirret, 1 fr., Paul, 1 fr.

Blot, 1 fr. — Adenis, 50 c. — Bailleux. 25 c. — Nibert, 25 c. — Richard Adolphe, jeune citoyen, ennemi du chassepot, 2 fr. — Des amis de la justice d'un atelier du faubourg Antoine, 27 fr. — Une jeune citoyenne native du Creuzot, 1 fr — Un citoyen ennemi du revolver et sa femme républicaine, 25 c. — Une charogne qui déteste les Bonaparte, 50 c. — Un marin en permission qui proteste contre les injustices de Cochinchine, 50 c., son père, 50 c.

Une citoyenne charogne et fleuriste, 50 c. — Deux charognes gelo hier rochefortistes, 75 c. — Gabiron, républicain, 2 fr. — Jeannin Gros et Ce, 50 c. — Hardy, républicain, 50 c — Gros, républicain, 50 c. — Buignet, républicain, 1 fr. — Noël, républicain 1 fr.

Un groupe d'ouvriers tailleurs, tous républicains, amis des veuves et orphelins et des voleurs de charbon du Creuzot: Palabot, ex-caporal tailleur au 91e de ligne, 1 fr. — Gabin, ex-soldat du 91e, 25 c — Hochard, ex soldat du 91e, 25 c. — Alphonse Krautler, 20 c. — Auguste Clavelle, 25 c. — Gabriella, 50 c. — Typographes rennais: Le rent, 50 c. — Joannet, 25 c. — Lemarchand. 50 c. — Lefleur, 50 c. — Gourdel, 25 c. — Guérin, 50 c. — Neveu, 10 c. — Caillot, 50 c. — Thomas, 25 c.

Lebreton, 1 fr. — Deshayes, 25 c — Alfred Azot, 25 c. — Pierre Lefèvre, 25 c. — Pierron, 25 c. — André, 25 c. — L. B., 25 c. — Un citoyen des îles qui n'a jamais reconnu d'empereur, 1 fr. — Plais républicain, 50 c. — Achille Perier, Aug Hacquard, Edmond, Fougère, Adolphe Dubois. 1 fr. 25 — Une charogne qui a voté pour Rochefort, 1 fr. — Schneider, 50 c — Un groupe de francs-maçons des sectateurs de Menès, 5 fr. 20. — Un citoyen qui en a plein le dos, 50 c — Un commerçant de Paris dont les affaires ne vont pas 10 c. — L'arsenal du travail, 20 fr. — Maes, 1 fr. — P D, 1 fr. — Une victime de juin, 50 c. aux malheureuses victimes du P. Schneider. — Trois savoyards annexés, humiliés de voir prendre Chassepot contre un droit 3 fr. — L. G., républicain, 25 c. — Une républicaine et ses deux fils, républicains, 2 fr. — Fils Jean, 1 fr — Auguste Layen, ami de Badinguet, 50 c — Une charogne de 18 ans, Charles Rousselle, 25 c. — Adèle, brodeuse en éventails, républicaine, 1 fr. — Berthe Seveau, brodeuse en éventails, 50 c. — Hermance, brodeuse, 25 c. — Elisa, brodeuse en éventails, 25 c. — Deux républicaines, ennemis des assassins, 1 fr. — Un ouvrier impatient de reconquérir ses droits, 25 c. — E-F P. Chevillo, adversaire du régime actuel, 50 c. — La famille Pinel, 1 fr.

J, Une tripe de charogne, 50 c. — Une horrible charogne, 50 c. — Un lambeau de charogne, 50 c. — Une charogne, 50 c. — Un morceau de charogne, 50 c. — Deux vraies charognes, 50 c. Tout ce qu'il y a de plus charogne, 50 c. — Le citoyen Caret 1 fr. — Le citoyen Milanais, républicain, 50 c. — E. Adam, 2 fr — Four 50 c — Léonin, Armand, Jucogar et Ségur de Cognac, 28 fr. 50 c. — Abeille Masson, 50 c — Le citoyen Masson 50 c. — La citoyenne Masson, 50 c. — Le citoyen Jacques Albert, 50 c — Citoyen Lataille père, de cinq enfants, 20 c. — Antoine Gagnard, ennemi des tyrans, 50 c. — Henri Cuthier, Citoyenne Vauzelle, républicaine, socialiste, qui a juré haine éternelle à l'assassin de la République, le citoyen Vauzelle, républicain, socialiste, 1 fr. — Collecte recueillie dans une petite noce à Grenelle, pour les victimes de l'exploitation contre l'exploiteur, Schneider, 9 fr. 35 c — Dubois, tailleur, 1 fr. — Dix admirateurs du terrain, dont trois phalanstériens, 7 fr. 50 c — Citoyenne Budin, âgée de 18 ans, républicaine enragée, 50 c. — Une citoyenne lyonnaise, 50 c — Une petite citoyenne de 11 ans, qui aime bien Rochefort, 20 c. — Aig n démocrate pur sang, 50 c. — Voyageur de commerce, 2 fr.

Cotisation de deux charognes : citoyenne Sabat et Dérue le, 4 fr. — Un citoyen, bon républicain 4 fr. — Deux bons citoyens et deux citoyennes, se moquant de la force de ces messieurs, 3 fr. 25 c — Larose et Petite, ouvriers, 1 fr 10 c. — Le citoyen Dubar, 1 fr. — La citoyenne T. B. 1 fr — C Camille et huit délégués du Luxembourg, 4 fr. 50 c — Gibory, ennemi de la féodalité industrielle 50 c. — Geoffroy, mécanicien 25 c — Geoffroy fils, apprenti serrurier, 25 c. — Le prince Frédéric, 1 fr. — Les citoyens Jules Pibien..., Pinard (pas le héros de Clichy), Lefèvre, Edouard de Boulogne-sur-Seine, 2 fr — Citoyenne Amboise 1 fr. — Citoyenne Justin, 50 c. — Cothier et sa femme, citoyenne américaine 2 fr — Adolphe Richier, républicain. 50 c. — Citoyens Durand, père et fils, 1 fr 50 c. — Citoyen Gibet tailleur, et sa femme 50 c — Grosse 2 fr. — Mercadier, garçon de salle, 50 c.

Total de la liste, 645 fr. 75 c.

COLLOT.

SOUSCRIPTION

POUR L'ÉRECTION D'UN MONUMENT

dédié au citoyen VICTOR NOIR

— Douzième liste. —

Mme Kisser, rue Doger 1 fr — Les citoyennes Caroline, Marguerite et Gratienne, ouvrières au journal *la Liberté*, républicaines, 3 fr. — Les ouvriers papetiers et lithographes de la maison Neuwelle, 16 fr. 75 c. — Trois jeunes républicains, Léon Irard Gustave Boyer, Alfred Coudray, 75 c. — Citoyen Ange, charogne de la Villette, qui demande le jugement de l'assassin, 1 fr. — Nussbaumer qui attend la vengeance, 25 c — Un maçon et sa dame qui ne peut plus payer pour acheter des chaussures 3 fr. — Un commissionnaire, savoyard, français malgré lui, 50 c. — Un groupe de bronziers démocrates socialistes de la rue des Panoyaux, 8 f. — Un groupe d'ébénistes et sculpteurs, 7 fr. 30 — Un républicain qui demande qu'on applique la loi P. L., 1 fr. — Un républicain, 25 c — Ignace ami de la liberté, 50 c. — L. Billot, 2 fr. — Citoyen Terrien, 1 fr — D. Co Cellier. 50 c. — Un républicain, 50 c. — L'Herminier, 50 c. — Eugène Lairet 10 c. A. B père et fils, charognes de la première. Pollet, 50 c — Un ennemi de ceux qui nous font du mal, 35 c. — ...que, 25 c. — Homme et femme Jurert ennemis de l'arbitraire, 1 fr. — Trois anciens volontaires de Garibaldi, ouvriers fumistes, deux frères Désancroli et Antonio, 3 fr.

Le citoyen Laurent, républicain 25 c. — V. et Mme Bayer, 1 fr.—Ernest Pochat. républicain, 25 c. — Jules Forpin, républicain, 25 c. — Alexandre Saussier, ennemi de l'empire 50 c. — Venet, ami de Rochefort, 1 fr. (Tous sont dévoués à la République).— D. pour la victime du prince Bonaparte, 50 c. — Elie, rochefortiste, 1 fr. — La citoyenne Marie 1 fr. — Domi ent, républicain, 1 fr. — Bonnay, 1 fr — Une vaillante républicaine, 50 c. — Une crapule de seize ans, fière de son porte-drapeau, 1 fr. — Sa sœur, 1 fr. — Une charogne de la première, Edouard Dubrus, 25 c. — Mme et Mlle Pineau 1 fr. — Dumont, ami de Rochefort, 1 fr. — Grossot 2 fr — Armand et sa femme, 1 fr — Emile Laranaud, jeune collégien républicain, 2 fr. — Un groupe de vingt-cinq crapules, ennemis du despotisme, 7 fr. 85.

Douze employés de la nouveauté, 7 fr. (et une citoyenne). — Trois citoyens de la maison Bouillier, ami de la crapule, 2 fr. Boudier, ami de la crapule, 50 c. — Delorme et sa femme, ennemis jurés de la famille Bonaparte 1 fr. — Bajard, ami de Rochefort 50 c. — Un atelier de marbrerie : Emile Ternat, 50 c. — Emile Boule, 50 c. Lecomte, 50 c. — Berroy, 2 fr. — (ensemble), 3 fr 50 c.

Reçu des étudiants de Montpellier pour l'achat d'une couronne, 52 fr. 25. — Un caporal qui attend la République, 50 c. — Un menuisier républicain 50 c. — Un détenu du 2 Décembre, 50 c. — Louis Brigand et Pierre, son cousin, berger et boucher, 1 fr. — Pour acheter un revolver à Pierre, 25 c. — M. B. D, 2 fr. — La citoyenne V., républicaine 1 fr. — Rocambole, 50 c. — Foyer, ennemi du pouvoir personnel, 25 c. Citoyen Barois, 50 c — Toussaint, 25 c — Michel, 50 c — Carel, 50 c. — Richonne, 10 c — Theven t. 10 c. — Lebeau, 10 c. — Salzer, 10 c. — Un citoyen de Fontainebleau, 1 fr. — Son amie, 25 c. — Collecte d'un groupe de charognes de la première réunion rue de la Mare; Boyer; Bottin, Letellier, 6 fr. 50 c. — Une charogne 2 fr. 45 c. — Une vieille dame, 1 fr.— Citoyen Martin, 2 fr — Le caporal L. G., ami de la Charogne, 50 c — Un républicain et sa femme, 1 fr. — La famille B neb 50 c — Un ami de Rochefort 40 c. — Vix 1 f. Sarazin, ennemi de la famille Bonaparte, 50 c. — Un voyou républicain, 50 c — Un républicain, 1 fr. — Un ami de la canaille, 50 c. — Une canaille, 25 c. — Une canaille, 25 c. — Zobel républicain, 1 fr. — Héron, 25 c — Arnont. 25 c. - Courant, 25 c. — Eugène, 25 c. — 14 charognes, 2 fr. — Tazler, 50 c. — Huart, 50 c. — Castier, 50 c. — Lievenix, 50 c. — Caillaux, 50 c. — Ferry, 25 c. — Juvincy, 25 c. — Des Granges, 25 c. Vive la République, 3 fr. 35 c. — Haner, 1 fr. — Augustine Robin, libre penseur, 50 c. La citoyenne Philippe, républicaine et sa mère, 2 fr. — Elise Mélina, républicaine, 1 fr. — Un atelier de charognes, 3 fr — Une famille d'un républicain détenu politique, 50 c. — Citoyen et citoyenne Monnin et leur ami Gustave ennemi du pouvoir, 1 fr 50 c. — Henri Verlet, rédacteur de la *Libre Pensée*, 1 fr. — Cintrel, libre penseur, 50 c. — Mathurin, 50 c. — Perrault, 50 c. — Mamia e, 50 c — Frédéric Charassier, gérant de la *Libre Pensée*, 2 fr. 50 c. — Un jeune républicain, Marseillais, doreur, 25 c.

Quelques bijoutiers, tous charognes, 1 fr. 80 c. — Emile Duusin, ami de l'ordre, 50 c. Mlle Blanche, 1 fr. — Duhamel, libre penseur 50 c — Une charogne de la rue Marcadet, 50 c. — Sa mère, Marie Paillard, enfant de 48, 50 c. — Sa mère, républicaine, 25 c. — P., républicain, 50 c — Riel, charogne, 25 c. — Defay démocrate, 25 c. — Magnier, charogne, 25 c. — Une charogne, 25 c. — Une charogne qui ne tremble pas, 25 c. — Un voyou, caporal dans la garde nationale, 25 c. — A la mémoire de Victor Noir, 20 c. — Un citoyen, 20 c. — Basle Taureau, 20 c. — Un citoyen qui s'arme, 20 c

Une charogne de Bercy, 30 c. — Voyou de la Villette 50 c. — Neuf charognes ciseleurs, 2 fr. 25 c. — Dolet, 25 c ; Duhen, 25 c ; Duday, 25 c.; Joanne, 25 c.; Couturie, 25 c.; Dubois, 25 c. ; Lefebvre, 25 c. ; A. Fontaine 25 c.; Escoffier, 25 — Jean, coupeur cordonnier, 1 fr.

COLLOT.

LA RAMPE

Vendredi, le théâtre du Château-d'Eau a donné une nouvelle comédie de MM. Grangé et Bernard.

Flamme de punch, tel est le titre de cette pièce qui n'a pas été très bien accueillie par le public.

Voici en quelques mots l'intrigue de ces trois actes :

Un monsieur veut donner sa fille à un jeune neveu qui aime une femme mariée. Pour empêcher cette union, notre amoureux ne trouve rien de mieux que de prendre la première blanchisseuse qu'il rencontre par hasard dans un salon de l'hôtel du Louvre et de la mettre dans ses meubles et dans de nombreux huit-ressorts.

Il a ainsi une maîtresse postiche qui devient bientôt à la mode. Dans le monde des viveurs parisiens on ne parle que de Mlle Flamme de Punch.

L'oncle apprenant que son neveu fait des folies avec une cocotte ne veut plus lui donner sa fille. Le rusé gandin ne demandait pas autre chose. Il peut ainsi continuer à vivre heureux... avec sa femme du monde.

Mais crac! voici Flamme de Punch, — laquelle n'a jamais cessé d'être vertueuse, — qui adore son faux amant, et comme celui-ci se dispose à la quitter, parce qu'il n'en a plus besoin, son petit stratagème ayant réussi, Flamme de Punch se jette par la fenêtre.

Rassurez-vous. Au troisième acte, nous la retrouvons en très bonne santé, et même cette chute lui fait grand bien, car celui qui s'est servi de cette femme comme d'une poupée, l'épouse et paraît devoir la rendre heureuse.

Seulement la comédie de MM. Grangé et Bernard nous donne à craindre qu'elle ne se relèvera pas aussi heureusement de sa chute du premier soir.

Nous pensons que M. Léon Cogniart ne fondait pas de grandes espérances sur cette pièce.

Vite un autre ouvrage pour remplacer *Flamme de punch* qui ne tardera pas à s'éteindre.

Samedi, les collégiens ayant congé en l'honneur de la Saint-Charlemagne, les recettes de tous les théâtres ont beaucoup monté.

Allons! les rois ont quelquefois du bon! Ils font aller les affaires quand ils sont canonisés.

Aujourd'hui dimanche, en l'honneur de la saint Charlemagne, au théâtre de la Gaîté, matinée littéraire.

M. Ballande a choisi pour cette petite fête de famille le *Bourgeois gentilhomme*.

La conférence sera faite par un professeur du lycée Bonaparte.

Aucun pensum ne sera donné aux élèves.

Ou s'amusera donc, et sans M. Sarcey cette fois.

Depuis le grand succès des *Ouvriers*, au Théâtre-Français, tous les artistes de ce théâtre veulent renoncer aux habits brodés et aux perruques Louis XIV pour revêtir la blouse et se coiffer d'une casquette.

Tant mieux, car nous sommes rassasiés de ces œuvres écœurantes qui se passent dans les boudoirs des petites dames ou dans les salons dorés des nobles faubourgs.

A quand une grande pièce d'Émile Augier avec Bressant en ébéniste et Mme Plessis en dame de la halle.

Jeudi soir, nous avons eu au Théâtre-Italien les débuts de Mme Zina Paoli (lisez Narishkine), dans le *Barbier*.

Mme Narishkine est cousine de l'empereur de Russie.

Le czar aurait pu la faire débuter à Saint-Pétersbourg, mais il préféra l'envoyer chanter à Paris.

Il est malin le czar, car de cette manière, il n'a pas été obligé d'assister à cette représentation.

A quand les débuts d'Alexandre, à la Porte-Saint-Martin, pour jouer les Mélingue?

JULES CIVRY.

La Révolte, de M. Villiers de l'Isle-Adam, passera au Vaudeville très prochainement. Mademoiselle Fargueil jouera le personnage d'Elisabeth Félix, et Parade celui du banquier Félix.

Il paraît que la pièce est d'une âpreté saisissante et que la grande artiste doit en tirer une importante création.

NOTICE du Dr BOYER sur la Goutte, les Rhumatismes et les Névralgies; guérison de ces différentes affections réputées incurables par l'emploi de la liqueur spécifique. Notice au cabinet du Docteur, rue Montmartre, 169.

MM. Aug Cabot et Aug. Fabre ont ouvert rue d'Argout, 43, une salle d'armes où se réunissent les meilleurs tireurs de Paris; leur activité, leur science d'escrime, leur ont acquis en peu de temps une réputation méritée et les placent parmi les premiers tireurs. Par expérience, nous ne craignons pas de les recommander à nos amis

L'un des gérants : S. DEREURE.

Paris. - Imprimerie S. Dereure, gérant de la *Marseillaise*, rue d'Aboukir, 9.

UN DOUBLE JOURNAL
DE 8 PAGES DE 48 COLONNES
FORMAT DES PLUS GRANDS JOURNAUX
Donnant un Journal complet
Genre *Figaro* et *Gaulois*
Un autre Journal complet
Genre *Siècle* et *Débats*
Les deux journaux réunis sous le titre de
L'HISTOIRE
PARAITRA IRRÉVOCABLEMENT LE 1er FÉVRIER
IL SERA IMPRIMÉ EN BEAUX ET GROS CARACTÈRES
ABONNEMENTS
6 fr. un mois Départem^{s}. 16 fr. par trimestre
5 fr. un mois Paris . . . 15 fr. par trimestre
61, rue de Lafayette, 61

EMPRUNT OTTOMAN 1869
AVANCE à 2 1/2 0/0 du 3e versement de 75 f. — 62, rue Turbigo, *Banque générale des valeurs mobilières.*

EMPRUNT RUSSE
OBLIGATIONS CONSOLIDÉES, 5 0/0
Sous le patronage
de MM. de Rothschild frères,
LA BANQUE E. HUGUET,
32, *rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris.*
Reçoit les souscriptions SANS FRAIS.
Bureaux et Caisses ouverts de 10 à 4 heures.
On peut s'adresser aussi à ses quinze succursales dans les départements.

RHUMES catarrhes, grippe, irritations de poitrine, guéris par la PATE DE BOURGEONS DE SAPIN
1,50 et 3 f. la boîte. Blaya, ph., 7, r. du M.-S.-Honoré, 4.

PRÊTS sur titres à 2 0/0 l'an VENTE à crédit d'oblig. fonc. et ville de Paris, 62, r. Turbigo (Banque gén. des val. mobil.)

Comptoir général
DE
NÉGOCIATIONS AU COMPTANT
par ministère d'Agents de change
12, rue Louvois, 12
Société en commandite au capital de 200,000 fr., divisé en 2,000 actions de 100 francs chacune, rapportant 5 0/0 d'intérêts, payables par semestre, avec jouissance du 31 décembre 1869, donnant droit à une part proportionnelle dans les bénéfices nets, remboursables à 110 francs, en dix années, par voie de tirage au sort, à partir du 31 décembre 1875.
OPÉRATIONS DU COMPTOIR GÉNÉRAL
Achats et ventes au comptant de toutes les valeurs de Bourse françaises et étrangères cotées au Parquet et en Banque. — Encaissements de tous Coupons, français et étrangers — Retraits, versements et échanges de titres, souscriptions, transferts et conversions. — Renseignements sur toutes les valeurs financières et industrielles.
SOUSCRIPTION :
On verse par action : 25 fr. en souscrivant;
— — — 25 fr. à la répartition;
— — — 50 fr. du 1er au 10 avril.
La souscription est ouverte au siége social,
12, rue de Louvois, Paris
On peut prendre connaissance des Statuts au siége de la Société. — Les bureaux sont ouverts de 9 à 5 h.
Envoyer le montant des souscriptions à M. Pestre, caissier du Comptoir général.

LES 3 OUVRAGES du Dr JOZAN
A L'USAGE DES GENS DU MONDE
1° *Traité des Maladies des Voies urinaires de l'homme*, 12e édition, 1,000 pag., 304 figur. anat.
2° *Traité d'épuisement prématuré*, 6e éd. 650 p.
3° *Traité des Maladies des femmes*, 1 vol. 800 p. 203 figures anatomiques.
Chaque ouvrage, prix : 5 fr.; poste, 5 fr.
L'auteur, docteur Jozan, rue de Rivoli, 182, et MARQUIS, éditeur, 11, rue Monsieur-le-Prince.

L'EXPÉDITIF RAGUENEAU pour imprimer soi-même, 10, r. Joquelet, au premier. Succès garanti. Presse depuis 25 fr.

MARIAGES
M. PHILIPPE 49 rue Rochechouart.

INJECTION TANIN-FOURQUET. Guérit en 3 jours les maladies contagieuses, récentes ou invétérées, 3 f. le flac. Ph. Fourquet. 29, r. des Lombards, à la Barbe-d'Or. Expéd.

SANTÉ ET LONGÉVITÉ!
Sont assurées par l'usage des dents de ... de Wm ROGERS ... *Tout avantageuses et garanties que ces dents soient pour leur durée*, ...
S'adresser, 270, rue Saint-Honoré, où l'on trouve tous les ouvrages de Wm ROGERS, ... par la Faculté de médecine.

CONSEILS AUX HOMMES AFFAIBLIS
Traité de l'*épuisement nerveux*, suite des excès de la jeunesse. — Guérison des maladies nerveuses, inflammatoires, dartreuses et virulentes de tous les organes, par un traitement dépuratif, fortifiant, anti-nerveux. — Maladies des femmes, par le Dr BELLIOL, rue des Bons-Enfants, 30, à Paris. — Un volume écrit pour les malades, 10e édition; prix, 1 fr., et 1 fr. 50 c. par la poste. — Chez DENTU, libraire, Palais Royal, et chez l'auteur. — Traitement par correspondance. (Affranchir).

Paris. — Imprimerie S. Dereure, gérant de la Marseillaise, 9, rue d'Aboukir.